#### MANIFESTE DU SYNDICAT NATIONAL

Des

#### Conseillers Techniques et Pédagogiques

D' Education Populaire (F.E.N)

- AVANT PROPOS .

#### -PREMIERE PARTIE = HISTOIRE

- . De l'Education Populaire
- . La mémoire des Circulaires
- SECONDE PARTIE EN 1978 , LE CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE
  - . En 1978, le CTP est une des réponses aux besoins de l'Education Populaire,
  - . En 1978, le CTP est toujours un formateur,
  - En 1978, le CTP est aussi un spécialiste, un technicien en situation d'expérimentateur social,
  - .En 1978 , le CTP est aussi un expert,
  - . Le champ d'intervention privilégié du CTP : Les Associations .
- TROISIEME PARTIE PROPOSITIONS ET EXIGENCES
  - . Des lieux de travail pour les CTP
  - De quelques autres propositions permettant le développement du secteur d'activités des C.T.P

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

#### AVANT PROPOS

celui de l'existence d'un corps d'agents de l'Etat, qui travaillent et luttent depuis plus de 30 ans dans le secteur public de l'Education Populaire, pour cette idée neuve et subversive, l'Education Populaire.

Il s'incrit dans nouve stratégie de lutte syndicale pour la revalorisation de la fonction de Conseiller Technique et Pédagogique, qui passe :

- d'abord par la titularisation,
- puis par la mise à notre disposition et à celle du secteur de nos activités, des moyens nécessaires à la réalisation de nos missions.

En effet nous existons depuis plus de 30 années et il est anormal qu'aujourd'hui, encore, nous soyons contractuels; ce qui est en contradiction complète avec le principe énoncé par léi du 3 avril 1950 qui dispose que dans les administrations de l'Etat, les emplois correspondant à des besoins permanents et comportant un service à temps complet doivent être occupés par des FONCTIONNAIRES TITURLIERES.

Aussi l'un des intentions fondamentales , de ce document , est de montrer :

- la permanence de la fonction de CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE, depuis 1945,
  - la nature et la spécificité de cette fonction en 1978.

Ce manifeste , se veut être encore un instrument, qui doit permettre :

- diétablir un dialogue entre tous les C.T.P :
- en effet , l'unité primitive du corps, due en particulier au petit nombre de C.T.P à l'origine, et à un type d'activités analogues, a étè mise encause par la croissance du corps et l'apparition de nouvelles spécialités. Aujourd'hui, il nous faut rechercher une nouvelle unité, malgré l'apparente diversité. Ce document, par le débat qu'il instaure au sein du corps, doit lui permettre de dégager sa nouvelle "identité ", et de définir ce à quoi il peut adhérer.
  - de clarifier nos rapports avec l'administration :
- en 1945, les personnels de l'Administration sont dans la même mouvance de pensée et les rapports entre les CTP et l'Administration

sont du type coopératif. Mais ces rapports privilégiés occultent en partie la réalité des rapports existant dans le reste de la socéièté. Aujourd'hui, ces rapports ne sont plus occultés par une idéologie commune. Il nous faut lutter pour charifier et définir la nature de nos rapports avec une "énarcho-bureaucratie" qui poursuit ses intérêts propres et de ce fait est à la solde du pouvoir en place.

Enfin , en tant qu'agents de l'Etat, nous n'avons pas l'intention à 200, de bâtir un projet globals d'organisation du service public même s'il s'agit du service public dans un secteur particulier.

Nous avons encore moins l'intention de batir un projet de société même si nous necessons de réfèrer notre réflexion syndicale à une perpective de transformation socialiste de la société. Mais nous connaissons, par mi mes courants revendicatifs qui animent la société française, des interrogations de même nature que les nôtres. Il nous semble même, parfois que nous ayons l'expérience des réponses qui dans ces structures sont encore à l'état d'hypothèses. Aussi nous souhaitons que nos propositions soient confrontées à d'autres, que des convergences soient dégagées, qu'elles permettent d'enrichir, de préciser, voire même de remettre en questions les interrogations, les propositions de ce manifeste.

Première

PARTIE ...

HISTOIRE

# I \* DE 1'Education Populaire.

# II = La mémoire des circulaires

I944 = Symbiose de l'état, de l'éducation Populaire et des mouvements de jeunesse . Mise en place des Instructeurs Spécialisés.

1946 = Instructeurs spécialisés = Démultiplivateurs auprés des mouvements de Jeunesse et des Associations d'Education Populaire.

1947 = Education Populaire = Multidimentionnalité
Instructeurs Spécialisés = Spécialistes

1957 = Définition des Fonctions des CTP

1957 = Titularisation des CTP = Projet inabouti

1962 = Clairvoyance administrative

1963 = Reconnaissance de La Fonction , Création du corps proprement dit et maintien de l'insécurité

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

# I = L \* EDUCATION POPULATRE

L'éducation populaire est née des efforts conjoints d'un triplemouvement, à savoir du mouvement ouvrier s'organisant pour tenter de maitriser son devenir, des intellectuels de 1789, sachant que la démocratie vécue implique, outre la reconnaissance des droits du citoyen pour tous, la possession, par tous, d'un certain nombre de connaissances, permettant de pouvoir exercer réellement ce droit, d'idéalistes chrétiens épris de justice sociale.

Elle avait pour objet : de donner aux hommes la possibilité d'exister dignement à travers la prise de conscience de la place qu'ils occupaient dans la société et corrollairement, à travers la conquête des moyens à mettre en œuvre pour changer cet univers social et leur propre statut.

Ces moyens étaient à l'époque, l'instruction, l'accès aux différentes formes d'expression et le droit de s'associer pour agir collectivement.

Le public touché était celui des classes productives. A l'intérieur de celles -ci les ouvriers du livre tenaient une place prépondérante en remplissant un rôle de médiateurs et de sensibilisateurs. On s'accorde génèralement à dire, qu'à cette époque la réfèrence théorique de l'Education Populaire était l'humanisme ( auquel vint s'ajouter sans pour autant le relayer le socialisme utopique ).

Acteullement, l'Education Popualire n'a guère changé de buts, mais de fait, elle s'adresse à un autre public. Délaissée par les prolétaires qui ont trouvé auprés des syndicats ouvriers un moyen d'expression, de revendica-tion et d'action, elle recrute ses militants et son public au sein de la petite bourgeoisie, classe moyenne, enseignats et les étudiants (+).
Elle se situe ainsi en dehors de la sphère de la production active.

Un autre glissement s'est opérè dans lemême temps : la reflexion sur sur me losir et son organisation a recouvert l'Education Populaire.

(+) Ion , Miège

Le champ théorique de l'Education Populaire est actuellement imprégné de réfèrences anciennes auxquelles sont venues s'ajouter l'apport structuraliste, psychanalitique et surtout maxwiste (I) notamment à travers la forme que lui a données Althusser dans son analyse des Appareils Idéologi-ques d'Etat.

Depuis la production du concept althusérien, la discussion entre ceux qui pensent que l'action culturelle est un moyen d'intégration à la société capitaliste et ceux qui soutiennent qu'elle est un moyen de subversion, ets le pain quotidier des animateurs (2).

Remplit elle une fonction d'encadrement ?

Joue - t - elle le rôle d'une idéologie de rechange substituant son propre dognatisme à d'autres plus anciens et donc plus facilement repérables ? Permet elle l'expression des cultures dominées ? Ces cultures peuvent elles s'y développer au moins de façon partielle et temporaire, en appréciant ainsi leurs puissances et en expérimentant leurs méthodes d'actions ?

Les militants de l'Education Populaire sont convaincus, de la force de ce dernier courant .

Ils travaillent à améliorer l'information entre personnes et groupes, à favoriser la réflexion sur les sujets issus de la vie quotidienne, à instaurer une démocratie réelle par la confrontation des différents intérêts des forces en présence, à favoriser l'expression et la création d'une culture expérimentale et exploratoire contribuant à la découverte de valeurs pour notre temps et à mener des actions collectives qui seront des pratiques sociales nouvelles.

Ces actions sont génèralement connues à l'échelon des dépar--tem nts et des régions, et, il est vrai qu'elles ont pu exercer une influence indirecte sur certaines décisions concernant la politique locale.

Gependant les actions menées ne peuvent être analysées sans être mises en rapport avec le type de société dans lequel elles se manifestent; elles ne pourront pas longtemps être perçues comme une lutte ouverte contre le conservatisme de la classe au pouvoir sans succiter réactions et répressions (3).

- ( I) = L. Althusser " Idéolégies et Appareils Idéologiques d'Etat"
- (2)= Gudibert

<sup>(3) =</sup> Cf. Bruon , qui dans une métaphore hasardouse, sommait de choisir entre la sébille et le cocktail Molotov .

Tout au long de l'histoire de l'Education Populaire (I), les instances de tutelle tentent étamement d'embuer ses entours d'un champ conceptuel mal affermi car l'évidente et nécessaire génèrosité de son projet le rend subversif.

Sans faire appel à des réfèrences théoriques, c'est-à-dir sans signifier son rattachement à l'une d'entre elles, l'administration a organisé l'Education populaire comme si elle n'était pas fondée philosophiquement.

Elle a tracé les voies des rapports qu'elle entretient avec les associations en même temps qu'elle a reconnu les corps des instructeurs publics bientôt appellés conseillers Techniques et Pédagogiques (C.T.P)

C'est dans la "mémoire " des circulaires qu'on retrouve les traces de l'hisroire des C.T. P

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

<sup>(</sup>I) = On a voulu laminer de concept sosu le syntagme figé " d'animation socio-éducative " mais l'idée n'a que faire des couvercles sémantiquem nt oppréssifs.

# 2 = LA MEMOIRE DES CIRCULAIRES

Une petite dizaine de textes officiels ( dont un projet de titularisation non abouti ) jalonne l'histoire du corps.

Il ne semble pas inutile de reproduire ces textes quasiment in extenso et chronologiquement.

Chacun d'eux a simplement étè précèdé des idées maitresses qui peuvent s'en dégager. Est- il besoin de signaler que ces inter - dits n'émanen est pas des administrateurs signataires de l'époque ?

#### 1944

- SYMBIOSE DE L'ETAT, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES MOUVEMENTS de JEUNESSE
- Mise EN PLACE DES INSTRUCTEURS SPECIALISES
- Ministère de la Education Nationale

  Direction de La Gultura Populaire
  et des Mouvements de Jeunesse .

  35 Rue du Faubourg St Honoré
  Bureau des Centres Educatifs
  Circulaire Nº 6

Paris le 22 novembre 1944 Lo Ministre de l'Education Nationale à

MM Les Recteurs,

MM Les Inspecteurs d'Académie pour information

MM Les Directeurs Régionaux et Dépar--tementaux,

MM Les Directeurs et Directrices des Ecoles de Cadre pour exécution

- " J'ai l'honneur de vous faire connaître que :
  - I°) les Ecoles de Cadres porteront désormais le nom de Centres Educatifs et seront tous de même type .
  - 2°) les centres éducatifs seront destinés à l'initiation des membres de l'Ensei-gement aux buts et méthodes de la Culture Populaire . Par ailleurs ils
    seront mis à la disposition des Mouvements agréés par le Ministère de
    l'Education Nationale et des divers Organismes s'occupant des jeunes, agin
    qu'ils puissent assurer sous leur propre responsabilité la formation de
    leurs cadres .
  - 3°) les centres éducatifs ne compheront plus d'instructeurs fixes . Par contre ,

en vue de parer à la pénufie actuelle des cadres dans les divers organismes, le Bureau des Centres Educations tiendra à la disposition des Directeurs de Centres un certain nombre d' INSTRUCTEURS SPECIALISES.

8°) Une lettre résiliant leur contrat a étè adressé aux assistants et instruc-teurs actuellement en place dans les écoles de cadres « Ceux qui souhai-teraient être réintégrés dans le cadre de la jeunesse et éventuellement
dans le groupe INSTRUCTEURS SPECIALISES devront m'adresser leur demande,
afin que leur candidature soit examinée » Je serais reconnaissant à MM Les
Délègués Régionaux de me faire connaître sans tarder :

Io . ...

2° Les élèments de valeur qu'ils souhaiteraient voir conserver ou recruter au titre d'INSTRUCTEURS SPECIALISES ...

L'Inspecteur Génèral Chargé de Mission Aux Mouvements de jeunesse et à la Culture Populaire .

J. GUEHENO

1946 - INSTRUCTEURS SPECIALISES - DEMELTIPLICATEURS AUPRES DES MOUVEMENTS
DE JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE .

République Française
Ministère de l'Education Nationale
Direction Génèrale de l'Enseignement
Direction des Mouvements de Jeunesse et
d'Education Populaire
Bureau de la Formation des Cadres
Objet = Stage de Spécialités .

Paris le 29 mai I946
Le Directeur des Mouvements
De Jeunesse et D'education Populaire
à
MM. Les Inspecteurs Principaux et
Départementaux.

"Il m'est apparu, à la faveur notamment de vos propres observations et de celles des Directeurs des Centres d'Education Populaire, que l'une des faiblesses des Mouvements de Jeunesse et des Organismes et Institutions Culturelles était le plus souvent l'insuffisance quantitative et qualitative de leurs animateurs.

Or il n'est pas douteux que vous devriez pouvoir trouver dans ces Organismes et Institutions, com e également au sein du corps enseignant des spécialistes de qualité qui prolongeraitent en quelque sorte votre action culturelle et pédagogi-que. De plus 125 s'ils étaient connus de nos INSTRUCTEURS SPECIALISES ces

animateurs deviendraient leurs auxiliaires techniques, nos Instructeurs pour--raient les guider dans leur action, suivre leur travail prévoir éventuellement leur perfectionnement régulier, les rggrouper périodiquement.

C'est dans le double but de répondre à votre désir de voil se multiplier les animateurs de qualité dans le ressort de vos Académies et d'assurer aux Ins-tructeurs spécialisés des concours régionaux valables donnant plus d'efficaci-té à leur action que j'ai décidé sur le plan national de quelques stages destinés à déceler et à perfectionner les spécialistes de diverses techniques culturelles.

(Suivent des indications sur l'organisation d'un certain nombre de stages dirigés par les INSTRUCTEURS ...) . "

1947

- EDUCATION POPULAIRE = MULTIDIMENTIONNALITE
- INSTRUCTEURS SPECIALISES = SPECIALISTES

- Circulaire Nº 134
Objet: Règles génèrales
concernant les stages

- Le 25 janvier 1947

Le Directeur des Mouvements de Jeunesse et D'Education Populaire à

MM. Les Recteurs et Inspecteurs D'Académie
MM. Les Inspecteurs Principaux des Mouvements
de Jeunesse et D'Education Populaire
MM Les Directeurrs Départementaux et
Inspecteurs Départementaux d'Education
Populaire.

"A la lumière de vos propres expériences et de celles des Directeurs des Centres D'Education Populaire, à la faveur des résultats obtenus par les INSTRUCTEURS SPECIALISES attachés à ma Direction, et en conclusion des travaux élaborés par les commissions techniques réunies ces derniers mois, il m'est apparu nécessaire de fixer un ensemble de régles concernant les stages directement organisés par mes services au cours de l'année 1947.

Tel est l'objet de la présente circulaire . Trois types de stages sont à envisager : - stages d'information sur l'éducation Populaire

- stages de formation génèrale
- stages de spécialités
- Io) Stages d'Information sur l'Education Populaire .

  Ces stages ont essentiellement pour objet de renseigner et d'orienter

les élèments de tous les milieux qui, par leur activité professionnelle ou sociale, sont appelés à s'interesser au problèmem de l'Education; de leur faire connaître par un STAGE de courte durée, une série de week-ends, ou un cycle de conférences, les buts et méthodes de cette éducation, à la fois UNE dans son esprit et le caractère actif de ses méthodes et DIVERSE par les Organismes qui se chargent de la promouvoir, par ses moyens d'action, par les milieux auxquels elle s'adresse ...

... Au cours de cette information, il conviendra, non pas de faire une initiation technique, mais seulement de présenter un panorama des diverses spécialités (artistiques, intellectuelles, manuelles, de plein air ...) qui sont des élèments fondamentaux de la culture et de l'Education.

#### 2º) Stages de Formation Génèrale

Ces stages sont destinés à former des animateurs d'un certain milieu, et déjà quelque peu selectionnés, en vue d'une tâche précise. Ils constituent une information par le caractère encore génèral des renseignements qu'ils apportent et des activités qu'ils proposent, mais ils sont en même temps spécialisés par leur adaptation à des besoins déterminés.

Dans cette catégorie rentrent un grand nombre de stages dont divers organismes qualifiés seront les animatems, tels que :

- les stages de directeurs et instructeurs de Maisons de Jeunes organisés par la Fédèration des Maisons de Jeunes .
- les stages des parents aubergistes animés par 1' U.F.A.J.
- les stages d'animateurs de patronage organisés par les Francs Cmarades et la Ligue de l'Enseignement.
- les stgges de chefs de caravanes ouvrières tenus par le M.L.A.J etc ... A cette liste, qui n'est pas limitative et ne cite ces stages qu'à titre d'ex-emples il importe d'ajouter des stages pour directeurs et animateurs de foyers ruraux à l'organisation desquels je souhaiterais que vous vous attachiez particulièrement, en même temps que vous poursuivrez une inlassable campagne pour le développement de ces foyers.

Il est bien évident que lorsqu'ils sont organisés par des groupements extérieurs ces stages de formation doivent néanmoins être marqués par une étroite collabo-ration avec vos services.

Alors que les stages d'information sur l'éducation populaire, qui s'adressent à des élèments non initées et dont la tâche d'animateurs est encore imprécise,

présentent un caractère facultatif, les stages de formation génèrale sont en quelques sortes obligatoires. Ce sont des stages de base par lesuels tout

animateur d'education populaire doit nécessairement passer avant de se spécialises dans une technique.

#### 3°) Stages de Spécialités

Vous trouverez en annexe à la présente circulaire les programmes des spécialités suivantes :

- art dramatique
- arts plastiques
- danse folklobique
- pédagogie appliquée à la formation intellectuelle
- cinéma
- chant
- marionnettes et travaux manuels.

Tel est l'ensemble des spécialités pour lesquelles il m'est apparum que l'inter-vention de ma Direction était souhaitable. La liste n'en étant pas limitative
et certains groupement ou Associations assurant d'une façon heureuse une
formation dans d'autres spécialités, je vous engage à consulter le calendrier des
stages d'organismes tels que les C.E.M.E.A, le P.E.C, les Eclaireurs de France,
auxquels vous pourriez utilement adresser des cahdidats sans en réfèrer à mes
services."

Dans les annexes de cette même circulaire on découvre encore, ce que l'on veut ignorer aujourd'hui à savoir une définition de divers types de stage proposés par les instructeurs spécialisés; par exemple :

"Programme Génèral de l'Education par l'Art Dramatique assuré par les Instructeurs Spécialisés de la Direction Des Mouvements de Jeunesse et D'Education Populaire.

"Etant entendu , aupréalable , que l'enseignement périodique ( cours donnés régulièrement pendant un hiver ou une année ) formerait une catégorie particulière dont l'aménagement pourrait être laissé à la complète initiative de chaque instructeur, et que les instructeurs spécialisés de la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire, sauf pour le commencemennt des activités dans tel ou tel centre de province et pour une période limitée, n'assumeraient désormais un tel enseignement que dans leur région de résidence, il a semblé utile de prévoir l'extension et la normalisation du système des stages . A cet effet , des programmes types ont étè établis et répartis sur trois degrés d'enseignement . Ce sont de simples cadres assez précis pour éviter

léparpillement et le conflit des efforts, mais assez souples aussi pour permettre à chaque méthode de travail de s'exprimer avec une liberté suffisante.

# I°) Stages du premier degré

Ces stages seront brefs (6 à 8 jours .Ils auront pour objet d'apporter aux stagiaires des élèments d'information sur l'art dramatique et de tenter une première épreuve de leurs capacités .Ils mettront les Instructeurs en mesure d'amorcer une sélection. En aucun cas ils ne seront considérés comme apportant, par eux mêmes un enseignement suffisant, leur seule justification sera d'introduire au 2 ème degré .

Ils seront axés sur la préparation d'une veillée à bas de lectures, de contes de chants et de jeux dramatiques .

Ils comprendront pour l'essentiel :

- des cours de formation de lecteur et du conteur ,
- des exercices d'expression mimée,
- des essais de composition, par les stagiaires, de scénario dramatiques simples.

Ils seront utilement complétès par des notions d'histoire de l'art, théatre, peinture ...

#### 2°) Stages du 2 ème degré

Ils dureront de 3 à 5 semaines et proposeront d'aboutir sur le plan pratique à une réalisation précise et cohérente ( jeu dramatique, pantomine ou pièce ) dont la présentation, dans la mesure, chaque fois où les circonstances et le progrès du travail le permettront, devra mettre mettre en jeu les élèments normaux d'un spectacle : costumes, décors, public, fût-ce dans l'acceptation la plus élèmentaire de ces termes . Autant en effet, il faut se garder de rien présenter qui n'ait une valeur sûre, autant il importe, d'un point de vue éducatif génèral et sans rien précipiter dans la formation technique, d'amener les stagiaires à se mesurer avec les responsabilités d'une entreprise conduite en commun, telle que le plus modeste spectacle .

Le programme des activités pourrait s'établir ainsi :

- Matin = Technique vocale, chant, pose de voix... Education rythmique et plastique ( il ne s'agit pas pour ces deux rubriques d'activités de détente, mais bien d'activités fonctionnelles ).

  Exercices dramatiques vocaux et corporels.
- Aprés Midi = Mise au point de réalisations , soit sou la direction exclusive de l'Instructeur, soit, suivant les exigences pédagogiques,

sous la responsabilité des meilleurs stagiaires.

Soir = Veillées culturelles, lectures de poèmes, de contes , de textes dramatiques. Auditions musicales commentées. Conférences ou débats sur des sujets littéraires , artistiques ou autres .

Pour ces stages, des instructeurs de chants et de danses et des conférenciers qualifiés pourront être adjoints à l'instructeur d'art dramatique.

Un même stagiaire pourra suivre plusieurs stages du second degré, et dans cette éventualité, être appelé à jouer le rôle d'assistant auprés de l'instructeur qui l'y jugera prêt.

3°) Stages du 3 ème degré

Le 3ème degré sera composé d'un ensemble de stages brefs ... chacun d'eux étant centré sur une activité strictement déterminée .

- stage a = 6 à 8 jours : Technique de la voix Récitation chorale chant .
- stage b = 6 à 8 jours : Technique du jeu corporel Education rythmique est plastique
- stage c = 6 à 8 jours : Scénographie, décoration et costumes
- stage d = 6 à 8 jours : La mise en scéne
- stage e = 6 à 8 jours : Pédagogie du jeu dramatique.

A cette liste pourrait s'ajouter un stage de type spécial :

- stage f = Séjour culturel . Visites de musées Concerts Représentations cinématographiques et théatrames Débats Conférences .
- 4°) Il est permis de prévoir , dés maintenant , que l'ensemble de cette progression conduira à la formation de Groupes Nationaux de Démonstration, composés d'élèments répartis sur l'ensemble du territoire et réunie à l'occasion de leurs vacances de façon que leurs obligations professionnelles ne soient pas troublées. Ces groupes seront chargés de présenter les témoignages les plus probants et d'appuyer ainsi la diffusion de la culture populaire. Nota : Il reste à préciser : .....
- 2° = que , pour chacune des catégòries prédisées ci-dessus , l'instructeur d'art dramatique aura rang de chef de stage et sera seul responsable de l'aménagement de son programme .

3° = que l'enseignement périodique s'étandant sur une année scolaire au moins sera considéré comme équivalent au 2 ème degré, si l'instructeur compétent fournit sur le ou les candidats un rapport favorable.

Enfin , étant donné l'abus que des élèves non encore qualifiés font de la dénomination d'Instructeur, il est prévu d'sormais que les stagaires pourront aprés examen de leurs mérites , " être dits informateurs ", à l'issue du 2 ème degré et " moniteurs " à l'issue du 3ème ."

AUTRE EXEMPLE : " Programme Génèral de l'Education Par la Pédagogie Appliquée à la Formation Intellectuelle dans l'Education Populaire " .

...Le premier degré sera une information sur l'education populaire et les méthodes actives adaptées à la formation intellectuelle des adolescents et des adultes, et en même temps une orientation vers différentes techniques d'application. Le second degré une formation spécialisée dans l'une ou l'autre de ces différentes techniques.

Ier degré : Durée I5 jours

But du stage : Apporter aux stagiaires une information sur les questions de pédagogie active appliquée aux aolescents et aux adultes sur les diverses expériences tentées à ce sujet et les méthodes essayées.

En outre le stage donnera aux stagiaires , au cours d'exercices pratques , l'occasion de s'exercéer à différentes techniques et de choisir ainsi celles qu'ils décirent perfectionner.

Le stge comprendra donc une partie théorique et une partie pratique naturellement mélées au programme .

## A = Partie théorique I°) INFORMATION

- a = le problème de la formation intellectuelle dans l'éducation populaire :
  - le problème actuel de l'éducation populaire
  - les grandes tendances de la pédagogie contemporaine
  - Principes de l'éducation nouvelle : applications de ces principes aux adolescents et aux adultes .
  - Psychologie des milieux d'aprép guerre jeunesse ouvrière, jeunesse rurale
  - Le problème des loisirs populaires et de leur organisation .
- b = essais de solution du problème : réalisations de culture populaire :
  - Evolution historique du mouvement en faveur de l'education populai

- En France : . la culture à l'école et la réforme de l'enseignement
  - . la culture dans les offeres post-scolaires et les Mouvements de jeunesse.
  - la culture des adultes : expériences actuelles ( exposés suivis de témoignages et de visites à des organismes d'éducation populaire)
- A l'Etranger : quelques expériences .
- 2º) Introduction aux différentes activités d'application à l'éducation populaire .
  - I = Introduction aux méthodes de formation intellectuelle
    - . entrainement mental
    - . cercles d'études
    - . centres d'intérêts Cyclesculturels
    - . Bibliothèques populaires lecture active
    - . découverte du milieu naturel , social
    - . travail manuel et formation intellectuelle .
  - 2 = Introduction aux méthodes de formation artistique et sportive
    - . art dramatique et théatre populaire
    - . arts plastiques
    - . dant et dans e
    - . initiation musicale
    - . sorties artistiques , visites de musées
    - . coopératives de spectateurs critique théatrale cinéma
    - . i itiation sportive
    - . vie de plein air et toubisme .
- B ) Partie Pratique : Travail pratique au cours du stage
- Son but : Animation, détente du travail intellec\_tuel échange amical d'idées.

  Orientation vers l'une ou l'autre des techniques qu'un stage suivant pourrait spécialiser.

#### Son organisation :

Fidéles aux principes des méthodes actives et instruit par l'expérience d'autres stages nous pensons que le travail pratique demandé aux stagiaire ne doit pas être imposé par équipes ( ni sous forme de thése individuelle mais plutôt s'inspirer de la méthode libre du travail par groupes, les réunissant suivant leurs affinités, en clubs .

Ces clubs se diviseraient suivant les activités qui font actuellement partie d'une formation intellectuelle par les méthodes actives;

- I = biblioth èques et lecture ( prémparation de fiches de guide de lecture etc ...
  - 2 = Cercles d'études ( préparation de plans de cercles de différentes formes et présentation )
  - 3 = Entrainement mental et cycles culturels
    - 6 = Exploration du milieu .

Les clubs seraient guidés , tout au moins animés au début , par un responsabl qualifié qui donnerait aux stagiaires tous les renseignements techniques et les aiderait dans leurs recherches .

Ils disposeraient, dans l'horaire du stage d'une assez longue période de travail journalier entièrement libre : facilité de sortie - de travail manuel etc ...

Ce ne seraient pas des "commissions "étudiant des idées abstraites, mais de véritables clubs - ateliers, cherchant à donner à leurs travaux une forme concrète: exem le = . début d'un fichier guide de lecture

- présentation plastique d'une exploration du milieu
- · audition commentée de disques

Enfin et surtout, les clubs prendraient une part active à la vie du stage, car ce sont les stagiaires &ux-mêmes, qui, aprés cette suffisante préparation, pourraient mener à titre d'exemple:

- quelques cercles d'études de différentes formes, une séance d'initiation musichale ou de ciné club, une visite de musée ...

Zu niveau des autres degrés de cette spécialité, la circulaire propose des approfondissements dans l'ensemble des domaines propôsés dans le premier degré, et l'orientation par la suite des stagiaires vers les autres spécialités du domaine artistique, sportif etc ...

- DEFINITION DES FONCTIONS DES C.T.P

Ministère de l'Education Nationale De la Jeunesse et des Sports Direction Génèrale de la Jeunesse et des Sports 5 ème Boreau Education Populaire

1957

Le 27 Mai 1957
Messieurs les Recteurs
(Services Académiques de La
Jeunesse et des Sports)

" ... Aussi m'a-t-il paru nécessaire de vous préciser certains points et de vous donner quelques conseils relatifs à leur utilisation et à l'organisation de leur travail.

J'ai tout lieu de penser que ces INSTRUCTEURS REGIONAUX, choisis par vos soins, possèdent une culture qui leur permette, par delà leur spécialité, d'être D'ABORD pour vous et MM. Les Inspecteurs Départementaux des ASSISTANTS CULTURELS ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES.

#### I°) Nature de leur activité

- A) dans le cadre de l'Académie :
  - compléter, s'il y a lieu, wos informations et celles de vos Chefs de Services Départeme taux sur la qualité technique des Associations et Institutions d'Education Populaire dont vous auriez déjà établi le bilan;
  - apporter, dans les milieux et aux niveaux les plus divers, une information sur leur propre spécialité de base éventuellement une technique complé-mentaire par le moyen de causeries et de conférences ou aux cours de week-ends;
  - donner une première initiation à des animateurs locaux sous forme de cours du soir échelonnés dans la ville de résidence, ou à l'oc asion de stages courts, éventuellement composés de séances de fin de journée complétées par un ou deux week-ends, afin d'orienter ensuite les meilleurs d'entre eux sur des stages nationaux;
  - provoquer des regroupements d'animateurs, à l'échelon régional ( académique ou départemental ), qui justifient la venue d'un Instructeur National ;
  - guider et suivre dans leur activité locale ces animateurs , leur apporter conseils et appuis ;
  - réunir tous les élèments de documentation nécessaires à ce rôle de promoteur et de conseiller;
  - organiser toutes manifestations culturelles placées sous votre autorité ( con-

-férences, visites, expositions, rencontres, fêtes populaires ...) ....

B) - Sur he plan national :

- participer annuellement à l'encadrement de stages à côté des Instructeurs,
Nationaux, afin de se maintenir en contact avec les grandes réalisations,
et prétendre ainsi à un nouvel enrichissement et à un constant renouvellement.
Cette activité national obligatoire, qui sera au total d'une durée minima
d'un mois, s'exercera à votre choix, ou sur ma proposition aprés votre avis.
Les Instructeurs régionaux seront; en outre, appelés par mes soins à des
journées et stages d'études et de perfectionnement à l'Institut National
D'Education Populaire d Marly le Roi ...

P/ Le Ministre D'Etat Chargé de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports Le Directeur Génèral de la Jeunesse et des Sports

Gaston ROUX

1957

- TITULARISTAION = PROJET INABOUTI

Extraits du projet de 1957

Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports Direction Génèrale de la Jeunesse et des Sports

> DECRET N° Du portant réglement d'administration publique pour la fixation du Statut particulier des Instructeurs d'Education Populaire.

- Article I = Le Corps des enseignant public de l'Education Populaire comprend, d'une part :
  - un corps permanent d ' INSTRUCTEURS et d'autre part : - des conférenciers
    - des professeurs
    - des assistants techniques , rénumérés à la

à la vacation

Chapitre I = Dispositions Génèrales

Article 2 = Le corps permanent des Instructeurs est composé :

- d'instructeurs du cadre normal
- des instructeurs du cadre supérieur

Chapitre 2 = Instructeurs du Cadre Normal

Article 3 = Les Instructeurs du cadre normal relevant de la direction génèrale le la jeunesse et des sports constituent le corps ensei-gnant public de l'éducation populaire \* à l'échelon académique.

Article 4 = Les Instructeurs du cadre normal sont chargés :

- A) d'assurer la formation des animateurs d'éducation populaire sur le plan local,
- B) de déceler les animateurs qu'ils dirigeront sur les stages nationaux,
- C) de contibuer à l'organisation des manifestations artistiques a et culturelles ...

Chapitre 3 = Instructeurs du Cadre Supérieur

Article 7 = Les Instructeurs du cadre supérieur de la Direction Génèrale de la Jeunnesse et des Sports constituent le corps enseignant public de l'éducation populaire à l'échelon national.

Ils sont chargés :

- A) de compléter la formation des animateurs d'Education Populaire,
- B) de diffuser les techniques modernes d'éducation des adultes
- C)de contibuer à l'organisation des manifestations artistiques et culturelles.

### Chapitre 6 = Dispositions transitoires

Article I2 = Pour la Constitution initiale des cadres , les Instructeurs
D'Education Populaire issus de l'ancien cadre des Instructeurs
Spécialisés dépendant de la Direction Génèrale de la Jeunesse
et des sports ainsi que le l'ex-Direction des Mouvements de

Jeunessem et d'Education Populaire, en fonction à la date de publication du présent décret seront titularisés sur avis d'une commission Paritaire d'Intégration et rangés dans l'un ou l'autre cadre sans remplir les conditions exigées par le prédent décret. Article I5 = Le Ministre de l'Education Nayionale ....

Fait à Paris , le ...

1962

#### = CLAIRVOYANCE ADMINISTRATIVE

Ministère de L'Education Nationale
Haut Commissariat à la Jeunesse et aux
Sports
2 ème sous Direction
5 ème Bureau
Education Populaire
Nº 510
Objet : Formation des Animateurs
Déconcentration

Paris le 28 février 1962

Le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports à MM. Les Recteurs d'Académie (Service Académique de la Jeunesse et des Sports). (Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports - Centres Régionaux D'Education Populaire et Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive) MM Les Directeurs des Instituts Nationaux MM. Les Conseillers Techniques et Pédago-giques de Jeunesse et d'Education Populaire.

" A l'occasion des échanges de vues provoquées par les journées d'études des Conseillers Techniques et Pédagogiques d'avril dernier et d'autres colloques tenus plus récemment, de même qu'à la faveur des travaux entrepris au sein de diverses commissions instituées par le Haut Comité à la Jeunesse ; il m'est apparu que les animateurs qui viennent se former dans les stages d'éducation Populaire organisés, soit par les groupememnts privés, soit par les services du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports , sont insuffisants par leur nombre et leur qualité pour répondre valablement à la demande . Les ressources fanancières obtenues pour favoriser les nouvelles constructions dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation popuziaire menacent d'accroitre le déséquilibre entre les besoins et les moyens d'animation .... Il convient donc, des maintenant, d'intensifier la préparation des animateurs pemanent soù bénèvoles dont les institutions auront besoin, ainsi que d'offrir aux mouvements de jeunesse qui le souhaiteraient des moyens de perfectionnement techniques pour leurs propres cadres / Aussi m'a - t - il semblé bon de vous prescrire certaines mesures qui seront

Aussi m'a - t - il semblé bon de vous prescrire certaines mesures qui seront de nature à favoriser cette expansion et à compléter l'action entreprise pour la formation à long terme des dissocteurs de maisons de Jeunes et de la Culture et de Clubs de Prévention, des éducateurs de la jeunesse délinquante ou inadaptée, des directrices et professeurs des Ecoles ménagères agricoles, des cadres des

Foyers de jeunes travailleurs , des moniteurs des centres U.N.C.M.

#### Iº) Développement de l'Information

Le nombre accru de CONSEILLERS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES régionaux mis à votre disposition, le délègué de jeunesse et d'édudation populaire dont chaque dépar-tement sera doté dans les années qui viennent, devraient nous permettre de multiplier à tous les échelons et au profit de tous les milieux, les occasions d'information.

Les formes diverses que peut revétir cette information au cours de séances, de journées ou de week- ends, vous sont déjà pour la plupart suggérées par la circulaire n) 6655 du 27 mai 1957 (P.J n) I) ...

Vous trouverez également dans cette circulaire la définition, sous forme d'une énumération sinon limitative du moins trés complète, des diverses tâches que vous pouvez confier aux CONSEILLERS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES D'EDUCATION POPULAIRE ...

#### 2°) Déconcentration des stages au Ier degré

Afin de compléter votre action dans cette voie, mon intention est de vous confier dès maintenant le recrutement et l'organisation des stages de spécialités dits duller degré qui jusqu'alors, étaientorganisés à l'échelon national, la direction en sera assurée par les CTP régionaux ...

## 2°) Ressèrement de la collaboration entre les Conseillers Techniques et Pédagogiques

Mon propos est aussi de rendre plus étroite et plus fructueuse la collaboration entre C.T.P nationaux et régionaux en répartissant les C.T.P nationaux par secteur.

Danz un souci d'unité, le C.T.P national et les C.T.P régionaux deun même secteur et d'une même technique collboreont à l'établissement du programme des stages du Ier degré dans ses grandes lignes .Ils mettront d'accord sur la forme de l'aide que l'un pourra apporter aux autres pendant son court passage dans les divers stages du Ier degré ... Ils s'entendront enfin sur les prolongements de ces Ier degrés ... ... de même que les C.T.P régionaux se verront confier des responsabilités accrues et associés plus étroitement à une trés vaste et trés décisive entreprise, de même les C.T.P nationnux, dont la tâche de pionniers fêt parfois exaltante mais aussi combien mentante délicate et laborieuse, trouveront intérêt à concentrer leurs efforts et à s'appuyer plus étroitement sur l'action de leurs collègues

régionaux . Ainsi , s'amorcera ce travail en équipe souhaité à maintes reprise par les uns et les autres ...

Le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports
M.Herzog

1963 = RECONNAISSANCE DE LA FONCTION , CREATION DU CORPS PROPREMENT DIT ET MAINTIEN DE L'INSECURITE

Du Décret 63 - 435 du 29 / 4 :/ 63

"Les agents contractuels des cafres techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports sont chargés du perfectionnement et de l'infor-mation du personnel ensiegnant d'éducation physique et sportive, des animateurs d'éducation populaire et sportive.

Leur action s'exerce notamment sous forme :

- de certains enseignements dans les établissements de la Jeunesse et des sports,
- de l'encadrement de stages ,
- d'élaboration de documents techniques concernant leur spécialité,
- d'entrainement d'athlètes ,
- de la conduite de journée d'information ,
- de conférences ,
- de l'animation de collectivités . "

# Ainsi toute l'histoire du corps des C.T.P témoigne que la fonction :

- implique une compétence basée , sur la maitrise d'une technique et sur une pratique professionnelle ou sociale de ctte technique ,
- nécessite une granderx autonomie d'initiative, qui seule permet à la fois l'expérimentation et la découverte ...
- ... et l'on constate au moment de la reconnaissance de la fonction en 1963 ,

une régression par rapport aux propositions de 1957, quand au statut social du Conseiller Technique et Pédagogique, car si aprés I7 années d'existence la fonction est enfin reconnue, le statut de contractuel de la fonction publique fait que le C.T.P devient un cadre de rang subalterne dans la fonction publique ... ce qui est contradictoire avec l'originalité et la nature de cette nouvelle fonction ...

#### ON POURRAIT DIRE AUSSI :

- que l'histoire du corps des C.T.P témoigne d'une pratique essentiel--lement basée ... sur une absence de moyens de travail mis à sa disposition :
  - en effet , institutionnellement le C.T.P ; hors son salaire,
    n'a droit à rien, et s'il obtient parfois quelque moyen de
    travail, c'est grace à sa débrouillardise ; à ses bonnes
    relations avec un Conseil Municipal ou un Conseil Génèral ,
    ou bien encore à la compréhension d'un Supérieur Hiérachique,
    la plus souvent un Directeur Régional, particulièrement
    efficace ( protection et aide qui d'ailleurs disparaissent
    la plus souvent avec le départ du " protecteur " ... ce qui
    malheureusement transforme un droit découlant d'une fonction
    en privilège ou en moyen de préssion... pour ne pas dire
    de chantage ...) .
- que cette situation n'est d'ailleurs que le reflet de la situation vécue par le secteur associatif de l'éducation populaire en ce qui concerne les moyens mis à leur disposition " quant au fonctionnement ".

ON POURRAIT DIRE ENCORE que c'est là l'un des héritages des ambiguîtés de la politique menée à notre égard dans les premières années de notre existence à la fois par notre propre administration et par le secteur associatif institué à cette époque ...

En 1945, lacréation d'une Direction de l'Education Populaire et des Mouvements de jeunesse, au sein deu Ministère de l'Education Nationale , n'est que le signe avant courreur de la RECONNIASSANCE DU STATUT DE L'EDUCATION POPULAIRE, et de son importance dans la nouvelle société Prançaise .
Mais si la conscience de la différence est déjà présente, le droit à la

différence n'est pas encore reconnu ...Ce n'est pas encore le temps du pluralisme, et l'énsemble des organisations d'éducation populaire, au lieu de
comprendre l'importance de la création de ce service public de l'éducation
populaire, pour la reconnaissance de leur propre statut dans la sociétè
Française, va s'ackarner, soit à le détruire, soit à le détourner à ses
propres fins ... en particulier en luttant avec violence contre le corps des
Instructeurs Spécialisées.

A une époque, ou une certaine forme du dépérissement de l'état est possible, dans notre secteur, au moment ou l'état SERVICE PUBLIC s'installe, l'action de certains mouvements permet la reconstitution de veritables CHETTOS qui à terme : - permettront la restauration de l'Etat comme appareil de pouvoir (ou fonction de domination) et de l'Etat comme organisateur du consentement social (fonction de direction),

- et faciliteront le démantèlement du secteur associatif et da transformation en courroie de transmission de l'appareil d'état. A cette époque, les grandes associations comme la Ligue de l'Enseignement, Peuple et Culture, et d'autres encore, n'ont le plus souvent comme objectifs que de contrecarrer les initiatives et les décisions souvent bien timides d'ailleurs, du Service de la Jeuness e et de l'Education Populaire. Par leur ostracisme, leur intolérance, leur désir de puissance, ils contibuent en outre à créer un climat aussi étouffant que celui qui régnait au cours des années antérieures ... Cette intolérance et cette hostilité ne se manifeste pas seulement, d'ailleurs dans l'attitude des Associations face à l'Etat, mais également dans l'attitude des associations entre elles :
  - chacune se veut, être à elle seule, l'expression du " service public de l'éducation populaire, et désire que l'état lui recon-naisse "le monopole du service public de l'éducation populaire " et l'on sait que les monopoles ménent toujours au togalitarisme.

En même temps l'Administration s'empètre dans les ambiguïtés, et l'action est plutôt une réaction :

- en effet elle ne peut trancher entre 2 positions :
  - ou bien une politimque fondée avant tout sur les Associations, sans intervention directe de l'Etat, sinon sous forme de subventions sans contrepartie réelle,
  - . ou bien une politique accordant "une certaine place "

aux instituions d'Etat ( centres éducatifs - copps de spécialistes stages directement gérès par l'administration etc ...)

Et cela continue encore aujourd'hui , avec autant de mauvaise conscience et de mauvaise foi , d'un coté comme de l'autre .

#### Le RESULTAT DE CES LUTTES FRATICIDES :

- au niveau du Service public de l'Education Populaire, de 1944 à 1947, une Direction de La Culture Populaire et des Mouvements de Jeunesse, appellée par la suite "Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Edu-cation Populaire "rattachée directement au Ministère de l'Education Populaire ...

#### Puis de 1947 à nos jours la lente asphyxie d'une idée neuve:

#### - LE SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION POPULAIRE .

- 1947 = Fusion de la Direction des Mouvements de Jeunesse et de l'Education Populaire avec la Direction des Sports et création dune Direction Génèrale de la Jeunesse et des Sports .
- 1965 = La Sous Direction des Mouvements de Jeunesse et de l'education Populaire devient Direction de la Jeunesse et des Actibités Socio -Educatives :
  - c'est le temps ou le peuple devient public, ou la pratique devient discours sur la pratique, ou spectacle de la pratique,
  - c'est le temps ou les "équipements du pouvoir "se développent, ou la vie se fige dans le béton normalisé, ou l'énarchie galopante commen ce à MANAGER le dévelop--pement culturel?
  - Un YALTA de l'Education Populaire favorise bientôt la sectorisation, l'institutionalisation, la professionali-sation, la bureaucratisation ... les "animations " se développent ... à l'exception de l'animation globale, résurgence de l'éducation populaire dans ces temps d'ani-mation des ventes , nouvel opium du peuple ... l'institué

l'emporte sur l'instituant .

- cela donne aussi, <u>la fermeture des centres régionaux</u>
  <u>d'éducation populaire</u> ou la transformation des derniers
  survivant par l'intégration dans les "casernes régionales
  d'éducation physique et sportive ".
- cela donne encore , la non titularisation des Conseillers Techniques et Pédagogiques , la diminution de leurs moyens de travail et maxi bient8t la chasse aux sorcières ...

# - au niveau du secteur associatif de l'Education Populaire :

Maisons des Jeunes et de la Culture d'affirmer sa volonté de se voir reconnaître le monopole de service public de l'Education Populaire ...
... et dans un silence , ou complice , ou significatif de l'impuissance dans laquelle commence à se trouver le secteur associatif , l' E T A T , aprés avoir poursuivi en son sein, l'asphyxie " du service public d'Education Populaire " E N T R E P R E N D le démantèlement de la Fédèration Brançaise des Maisons des Jeunes et de la Culture , et la mise au pas des autres associations par la diminution systématique des moyens mis à la disposition des associations , voir même dans certains cas par le chantage à la subvention .

Techniques et Pédagogiques , des Assistants de

Jeunesse et d'Education Populaire et ... même

quelques Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports,

se battent sur tous les fronts pour maintenir un

véritable service public de l'Education Populaire ...

ET POURTANT - malgré cela depuis 30 ans, des centaines de militants des associations d'éducation populaire, des mou-vements de jeunesse, et cesderniers venus du secteur les animateurs professionnels, se battent pour le developpement de cette idée encore méconue :

1º Education Populaire .

# AUJOURD 4 HUI c'est encore la route étroite de l'éducation populaire, car c'est surtout le temps de l'institutionalisation, de l'étatisation par le biais :

- du contrôle et du détournement des momyans mis à la disposition du secteur, par la bureaucratie ,
- du développement du processus de professionalisation ( processus , qui est une certaine forme de reconnaissance du fait " édufation populaire" et en même temps une certaine forme de son détournement ).

  Ici on met en place des systèmes de formation du type dit formation professionnelle, c'est à dire excluant toute formation critique, toute formation génèrale , permettant d'acquérir des titres pour l'exercice d'une profession ... on trouve des emplois , mais on se refuse à poser le problème du statut des animateurs , car celui implique la défini
  -tion de la fonction, des fonctions ... et l'on préfère laissez croire à " un vous pouvez tout faire " qui lorsqu'il favorise l'émer
  -gence de l'instituant, devient " vous n'aviez pas le droit " et se termine par l'exclusion de l'animateur, le renforcement de l'arbitraire et de l'absolu de l'institué ... renforcement accentué pra l'insé
  -curité qui pèse sur ce type d'emploi,
- des tehtatives d'asphyxie ou de détournement des fonctions remplies par le réseau associatif développé par l'éducation populaire .

# AUJOURD 'HUI ce qui se passe dans notre secteur n'est jamais que le reflet de ce qui se passe dans la société française en génèral :

- en effet la société civile déformée par le capitalisme, est soumise au régne de l'impératif marchand, l'état tentaculaire, impuissant, hypercentralisé se développe et développe sa bureaucratie...

  La question du pouvoir, du pour qui, du comment, de l'état est à l'ordre du jour et quand on parle d'autogestion, se pose la les questions soustendues par le projet de l'Education populaire r
  - dans un monde écrasé par la bureaucratie d'état et le régne de la marchandise il faut :
    - permettre la reconstitution d'une véritable société civile, pour qu'un corps " vivant et parlant " remplace le monde

morne et silehcieux formé par le capitalisme,

- C'EST EN CE SENS que l'état demeure en tant que SERVICE PUBLIC, et c'est en ces termes que doit exister un service public de l'éducation populaire :
  - lieu d'analyse et de synthèse des expériences d'éducation populaire,
  - lieu d'innovation et d'expérimentation , quand le secteur associatif de la société civile s'enferme dans sa propre reproduction ... car le bureaucratisme, le conservatisme et la reproduction manimie ne sont pas seulement l'apanage de l'état ...

C'EST DANS CETTE PERSPECTIVE, que nous pensons le

CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE comme

agent de l'état, et que parallèllement au développement et au renforcement du

secteur associatif de l'éducation populaire, il y a place pour un service

d'éduactioj populaire dont l'histoire de notre corps est le témoin et le premier

élèment ... LE PLURALISME CAEST AUSSI CELA.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Seconde

EN 1978 UN C. T. P ...

PARTIE ...

# I = En 1978 le Conseiller Technique et Pédagogique est une des réponses aux besoins de l'Education Populaire.

- Notions de Besoins Culturels.
- Comment naissent et se manifestent les besoins en matière, culturelle.
- Besoimmélitaires / besoins de masse.
- Uniformité ou diversité des besoins
- Normalisation / Marginalisation
- Marginalité, Avants Gardes et Courants Parallèles.
- La notion de besoins dans sa relation avec la notion de loisiss.
- Besoin d'une formation différente de celle proposée par manotre système pédagogique traditionnel (école, lycée, université, formationpermanente etc.).
- II = En 1978 le Conseiller Technique et Pédagogique est toujours un formateur.
- III En 1978 le Conseiller Technique et Pédagogique est aussi un spécialiste, un technicien en situation d'expérimentateur social.
- IV = En 1978 le Conseiller Technique est aussi un Expert
- ▼ = Le Champ d'intervention Privilégié du Conseiller Technique et Pédagogique : les Amsociations
  - Préambule
  - Analyse descriptive du fait associatif
  - De quelques interrogations sur le Mouvement Associatif
  - Pratiques de l'Etat Capitaliste face au mouvement associatif
  - Pour un service public de l'Education Populaire .

reste un formateur engagé dans un processus de recherche-action et à qui il est demandé conseils et expertises.

C'set un " spécialiste ouvert possédant une technique et les moyens de socialister cette technique .

Il oeuvre dans un champ social spécifique dont la production est militante. Comme agent du service public de l'Education Populaire, c'est un homme libre et authentiquement lafque et non um 0 S de m l'animation, smoumis aux caprices électoraux de provisoires àscrétaires d'état ou bien aux fantasmes carrièristes de chefs de service sans grandeur ni sens de la chose publique.

A ces facettes miltiples correspondent des <u>besoins</u>. Ces dernie rs seront d'abord évoqués avant que de reprendre <u>point</u> par point , les élèments qui viennent d'être avancés.

EN 1978 le C.T.P est UNE DES REPONSES AUX BESOINS DE L'EDUCATION POPULAIRE

#### NOTIONS DE BESOINS CULTUREIS

Si l'on définit notre rôle dans la société en fonction des besoins plus ou moins clairement formalés de cette société ou des sous groupes qui la composent, nous risquons de n'être guère crédibles. En effet, d'autres problèmes apparaissent comme paus importants et plus mobilisateurs sur les plans politique et revendicatif. Une liste même approximative et incomplète de ces problèmes, ferait apparaître cruellement Da précarité de notre position :

• salaires et pouvoir d'achat, amélioration des conditions de vie, retraite et 3 ème age, routes et auto-routes, prix de l'essence, radio et télèvision, environnement et pollution, vacances et week-end etc... Seule une infime minorité de citoyens ne sont encore concernés par des problèmes qui nous mobilisent depuis 1945 et que nous avons la faiblesse de considérer comme importants. Que faut il en conclure à sinon que le citère de basoin, généralement retenu pour accorder crédits, moyens d'action ordre de priorité, n'est pas celui qui pourra le mieux définir notre place et valoriser notre action . Et pourtant c'est en tentant d'approfondir cette notion que l'on pourra le mieux situer à quoi servent les CTP dans notre société.

Parler de besoins en matière culturelle c'est, volontai-rement, adopter un langage d'économiste pour résoudre des problèmes qui ne sont qu'en partie d'ordre économique.

urbanisées existe un lien asses étroit entre la satisfaction dem besoins économiques minima et la naissance de besoins culturels. Les analyses historiques démontrent qu'il en va tout autrement dans les sociétés de type traditionnel. Il existe certes un seuil de survie au dessous duquel il est impossible que des besoins d'ordre oulturel puissent se manifester, mais ce seuil, dans certaines sociétés, destre fortes en seuil peut être fort bas : ainsi pour l'homme préhistorique, pour l'homme des forêts, de la savanne ou du désert (exemple du Cameroun, du Gabon, du Mali, du Wiger, du Sahara Algérien).

L'Africain transplanté aux Antilles, aux pires moments de l'esclavage, a su préserver inconsciemment une grande partie de son héritage ancestralé, les formes de language etc... d'origine Africaine. La captivité des années 1940645 a démontré que même dans des conditions de survie matérielle trés précaires, l'homme, quelque soit son milieu d'origine, essayit d'échapper à son destin et à d'assurer sa survie culturelle.

Le seuil semble se situer de plus en plus haut dans les sociétés matériellement évolués .On peut même dire qu'à partir d'un certain niveau se déclenche un mécanis. -me inverse, et qu'on assite, avec la satisfaction de besoins économiques de plus en plus nombreum, à un recul progressif des besoins culturels .La culture devient alors l'apanage a d'une part du une fraction de plus en plus réduite du corps social, que l'on appellera pour plus de commodité la bourgeoisie éclairée (encore que cette appellation passengiamon de recouvre rien de bien précis ), à la fois consommatrice et productrice , et d'autre part de professionnels hautement qualifiés qui s'affirment comme les seuls oréateurs valables . Alors que la culture de l'élite ( Bourgeoise et aristocratique ) a longtemps cohabité avec la culture Populaire, alors que ces deux types culturels se sont souvent enrichis mutuellement, il ne restera bientôt plus que la oulture de la clasme au pouvoir actuellement . Un phénomène trés net de DECULTURATION se produit au niveau des classes laborieuses. Elles deviennent uniquement consommatrices de biens culturels et sans grande influence sur la création .

Bans le prolétariat urbain, les luttes revendicatives ont amené à une prise

de conscience de plus en plus aigüe sur le plan politique grâce à un syndi-calisme actif et organisé, grâce aussi à des associations de toutes natures et
donc un développemnt de l'un des aspects les plus importants de l'Education
Populaire Mais parallèlement on assistait à un abandon, entre les mains des
seuls professionnels, de tout ce qui concerne l'expression artistique Ainsi
le prolétariat (comme d'ailleurs la plus grande partie de la bourgeoisie),
est devenu, en matière culturel, essentielleme nt consommateur. Avec un certain
retard on constate le même phénomène en milieu rural, notamment quant aux
fêtes de village. (I)

Ce qui demeure de la culture traditionnelle reste main-tenant entre les mains dexessisse d'un certain nombre de " marginaux " qui
essaient, et reussissent souvent, à lui redonner vie en la faisant evoluer
selon les gouts et les besoins du monde moderne, car, contraireme nt à ce que
d'aucuns voudraient faire croire un peu hâtivement, ces marginaux là ne sont
nullem nt passéites.

(I) - Dans les grandes fêtes traditionnelles , la part des non professionnels frankiem était au moins aussi importante que la part des professionnels (forains, musiciens , chanteurs ...) . Or on adsisté dans ce domaine, trés rapidement , dans les villages , dans les petites villes et dans les quartiers des grandes villes à un abandon complet de tout ce qui faisait l'intérêt social, la richesse et l'originalité de ces manifestations, au profit des seuls organisateurs professionnels du spectacle. Qu'on ne s'y trompe d'ailleurs : la grande fête de l'Humanité , maintenant mentrée dans les moeurs parisiennes , et qui est souvent une réussite, est une fête " professionnalisée " au plus haut point. Les syndicats de comédiens , artistes de variétès , danseurs, musiciens n'admettraient pas qu'il en fût autrement . C'est d'ailleurs là une des grandes ambiguîtés du parti communiste en matière d'Education Populaire, malgré toutes les professions de foi et la logomachie en usage en pareil cas .

Le rattachement d'un Service d'Education Populaire à un grand Ministère de la Culture qui s'occuperait de l'ensemble des problèmes culturels, rattachement souhaitable en bien des cas ne signifierait elle pas amors notre soumission complète au monde professionnel. COMMENT NAISSENT ET SE MANIFESTENT LES BESOIME EN MATIERE CULTURELLE.

Un homme qui n'éprouve nul besoin peut être un sage. Ce peut être aussi un homme qui a renoncé à tout, et n'attend plus que la mort, mort physique, mort intellectuelle, mort culturelle. Ainsi peut il en être des sociétès.

Comment naissent et s'affirment les besoins en matière culturelle?

Sont ils aussi discernables que les besoins économiques, sanitaires, de logement de transport?

N'est ce pas un abus de langage que d'employer le même mot pour désigner des notions aussi fondamentalement différentes ?

Comment detecter des besoins et qui les déctèrers? Il faut avoir beaucoup de patience et une grande connaissance du groupe social pour ne pas commettre d'erreur grave en cette matière.Or, gestionnaires et technocrates, coupés de la vie réelle, s'arrogent de plus le droit de décider seuls de toutes choses (I).

Les besoinsme culturels en régles génèrale, et plus particulièrement dans nos sociétès industrielles en voie de transformation radicale, ne se manifester pas clairement . Ils sont diffus, MAL RESSENTIS EN TANT QUE BESOINS, et encore plus mal exprimés. Parfois, ils sont enfuis au plus profond du corps social, mais existent encore bien réellement: il ne s'agit alors que de les réveiller. Il arrive aussi que le corps social, par suite de brassages, transplantations, modification radicale de son cadre et de son mode de vie ne semble plus éprouver le moindre désir.

C'est alors qu'il peut apparaître arbitraire, sinon dangereux de faire naître artificiellement des besoins dont nul ne ressent plus la nécessité. Le mieux ne serait il pas de les laisser naître spontanément? Il en est ainsi pour les sociétès homogènes, possédant de fortes structures et un passé. Ici, moins on interviendra, mieux cela vaudra.

De telles sociétès n'ont que faire d'animateurs .

<sup>(</sup>I) =Si l'administration a toujours tenu en haute estime les théoriciens de tous genres: économistes, sociologues, psychologues etc ... " de haut niveau" (comme les athlètes des jeux Olympiques), qui, par leur langage et leur notoriété, exercaient sur elle une véritable fascination, elle n'a par contre accordé que bien peu d'intérêt aux praticiens et techniciens (à moins qu'ils ne soient de grandes vedettes ... Car ici comme ailleurs on ne prête qu'aux riches.) La plus grande partie de l'activité des services d'Education Populaire, officielles ou non, se déroulent dans les symposiums, sémainaires, colloques, carrefours, cercels d'études composés le plus souvent par des universitaires en rupture de bans, ou autédidactes en mal de notoriété. Il ne faut pas craindre de dénoncer cette attitude qui nous a fait le plus grand mal, en nous coupant des réalités et en nous amenant petit à petit à remplacer l'acte par le discours sur l'acte, et en nous ridiculusant aux yeux de beaucoup de ceux qui auraient pû être nous plus chauds partisans.

Mais dans les cas extrèmees , d plus en plus fréquents ne sera t'il pas nécessaire d'intervenir pour empêher le groupe de mourir , ou de se suicider oulturellement .Il existe en effet des suicides culturels comme il existe des suicides corporels ...

Que l'onréveille des besoins endormis, ou que l'on en fasse naitre de nouveaux, que ce soit dans nos sociétés industrialisées ou dans des sociétés plus traditionnelles, sera - t - on en mesure de les satisfaire? Qui d'ailleurs sera chargé de les satisfaire? Un spécialiste? Un professionnel à qui l'on délèguera ce soin? Ou bien le citoyen lui même anonyme ( avec l'aide , si nécessaire , d'un accoucheur, d'un conseiller ) . C'est là poser tout le problème de l'Education Populaire qui considère que la culture doit être secrétée par le groupe social lui même, comme l'escargot secrète sa coquille , et non distribuée comme une marchandise ordinaire . ( I )

Aux questions posées précédemment ( qui détectera les besoins cultur-els du groupe social ? qui décidera de l'ordre de priorité qui'il faut leur
attribuer et des moyens nécessaires pour les staisfaire ? ) , il semble que
l'administration ait depuis longtemps répondu .

Les C.T.P sont rarement consultés en cett ématière, et quand ils le sont, leurs avis ne sont suivis d'aucun effet concret, ou bien travestis à tel point qu'ils sont devenus méconnaissables. (2)

- (I) = Prenant sans doute exemple de la Casbah d'Alger qu'il admirait beaucoup,
  Le Corbusier dit qu'un groupe social déterminé secrète son habitat (
  maisons, groupes de maisons, rues, accès etc ...) comme un ESCARGOT
  secrète SA COQUILLE. La même expression, sans aucun changeme nt, pourrait
  être appliquée à la culture d'un peuple.

  Hélas de même que l'escargot social ne secrète plus sa moquille et qu'il
  lui faut faire maintenant appel à des spécialistes appelés urbanistes, de
  même, nese crétant plus sa culture, il lui faut faire appel à des "ani-mateurs".
- (2)= Un problème pour lequel nous ne sommes que trés rarement consultés (et, quand par le plus grand des hasards, nous le sommes il n'est nullement tenu compte de nos avis )/t celui de l'architecture des lieux de travail. Il s'agit pourtant la d'une question que nous connaissons mieux que quiconque; moins d'erreurs auraient étè commises si l'on avait un peu plus souvent écoutés.

Tout se décide dans le secret des cabinets ministèriels, des directions et des bureaux, par une administration qui ne prend conseil que d'elle mêm cet éventuellement de quelques théoriciens qui n'ont pas toujours fait la preuve de leur capacité, et moins encore de leur connais—sance du milieu réel. La plupart des C.T.P; qui ont pourtant de ce milieu une certaine pratique, n'interviennent que trés rarement dans des décisions qui les concernent pourtant au premier chef.

Or l'administration ne semble pas la mieux armée pour déceler les besoisn et leur accorder un ordre de priorité : isolée dans ses bureaux, elle est peu au contact des réalités; elle est surtout préoccupée de gestion ( c'est d'ailleurs son rôle ), avec en contrepartiex la rentabilité et l'efficacité, qui sont, dans ce domaine, des notions contestables; soumise aux fluctuations politiques, aux pressions de toutes sortes ( notables , associations puissantes, hommes et partis politiques ), exagérément sensible aux modes et engéueme nts passagers ( et, circonstance aggravante, avec fréquemment une ou plusieurs années de retard ); elle s'est toujours montré incapable d'établir des plans de longue haleine, et quand par hasard elle en établis-sait, de les respecters de plus elle est étrangement démunie de fààir, et ne possède en aucune manière le don prophétique, qu'elle dénie d'ailleurs aux autres .

Elle agit la plupart du temps avec un betard considérable sur les évenements, au coup par coup, et le plus souvent à contre sens. C'est une machine trop lourde à mettre en marche.

Qui de l'administration ou de nous, est le mieux au courant des réalités? Car est-ce être au courant des réalités que de ne prendre ses mots d'ordre qu'auprès de ceux qui détiennent le pouvoir et qui décident sans partage du sort des institutions et des hommes (I).

(I) =En juillet 1975 une mission fut confiée à un inspecteur pour enquêter sur la Sainte Baume.Or quand cet inspecteur vint sur les lieux accompagné d'un memebre du cabinet de M.Mazaud, son opinion était déjà faite. Nul besoin de nous écouter ou d'enquêter honnêtement .Aprés le départ de Maheu il fallait trouyer une raison pour ne reconduire la convention qui liait le centre international de la Sainte Baume xxxxi et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports . Ceci fut fait au mépris de nos intérêts les plus évidents .

A qui le tour ? Beuacoup de ceux qui se sont réjouis de la liquidation de la Sainte Beaume, qui représentait pour ceratains d'entre nous un instrument de travail incomparable, subiront peut être le même sort .

Il est inadmissible que nous soyons traités avec un tel mépris .

# BESOINS ELITAIRES / BESOINS DE MASSE

EST IL VRAI , COMME BEAUCOUP L'AFFIRMENT , que les CTP ne TÉ répohdent qu'aux besoins d'une élité intellectuelle et bourgeoise au sein de laquelle se recuterait l'essentiel de leur " clientèle " , mieux armée que tout autre pour tirer profit de notre action ? C'est une opinion presque universellement admise , opinio 4 toute faite que l'an ne se donne même plus la peine de vérifier. Puisque tout le monde le dit, c'est que cela doit être vrai. La réalité est bien moins simple et réclamerait une analyse plus rigoureuse. Comment se fait il en effitet que les stages en milieu rural, si nombreux et si divers, aient presque toujours étè de grandes réussites. comment expliquer surtout que le langage des C.T.P, réputé hermétique à tous ceux qui n'ont pas eu la chance de recevoir la formation de base nécessaire , soit directement perceptible par des hommes qui appartiennent à des milieux modestes, nont pas nos sytèmes de réfèrence et nos modes de culture. De trés nombreuxes et parfois longues expériences ont abondamment prouvé que ce langage jugé inadapté sur notre continent était parfaitement compris sur un autre continent, sans que hus apportions de notables transformations à l'esprit de notre action, sinon celles qui étaient dictées par une pratique de ces différents lieux d'insertion. Ce qui parait au contraire extraordinaire, à la lumière de ces multiples expériences , c'est binn l'universalité du langage de la plupart des techniques d'Education Populaire et des méthodes d'approche et de transmission mises au point par les C.T.P. Faut il en conclure que le public rural , celui des petites gens , celui de hos stages

Peut être serait il plus juste de dire que le refus ( ou la simple ignorance ) des buts et méthodes de l'Éducation Populaire est surtout le fait du prolétariat urbain ( celui des ouvriers comme celui des employés de bureau), qui, traumatisé par les luttes du I9 ème et 20 ème siècles et les mauvais conditions de vie qui lui sont faites a tendance à se replier sur lui-même et à ne chercher qu'en lui même son salut. Il s'est produit à l'encontre d'un certain langage, considérè comme l'apanage de l'élite bourgeoise, un phénomène de rejet qui, par ricochet, semble avoir atteint notre démarche et nos méthodes. Il est a peu prés certain que l'urbanisation géante et anarcghique à laquelle nous assistons depuis quelque temps, n'a fait

d'Afrique, doitêtre classés dans la catégorie des élites ?

que creuser encore plus ce fossé dans tous les pays du monde. Nous ne pouvons que le regretter et tenter d'y faire face, sans pour autant accepter une accusation que nous estimons fondée sur une analyse incomplète, fallacieuse et malhonête de la réalité.

On oppose souvent à cette élite mythique qui est censée constituer notre unique clientèle, la notion de MASSE à laquelle parait il, nous devrions nous réfèrer dans le choix d'hos méthodes et dans la conduite de notre politique de recrutement.

Notion vague s'il en est, et dangereuse, car elle est la porte ouverte à toutes les modes éphèmères qui sévissent en la matière, et surtout à toutes les éémagogies. L'Education Populaire ne peut avoir pour but d'atteindre cette masse indistincte, sans visage et sans contours, capable du meilleur et du pire, aux pulsions incertaines, et qu'il faut savoir manipuler selon des mêthodes dûment éprouvées.

Il y a des spécialistes pour cela , et des lieux prédestines : les grands patrons du show-businessk avec entre autres Guy LUx, Claude François, les organisateurs du Tour de France et des grandes manifestations sportives, du Congrés de Nuremberg et Woodstock. Le propos de l'Education Populaire n'est pas la masse anonyme, mais l'homme, l'individu entant qu'élement constitutif du groupesocial. Et si l'Education Populaire doit atteindre la masse, elle ne pourra le faire qu'a travers les individus.

#### UNIFORMITE OU DIVERSITE DES BESOINS

Les besoins culturels sont infiniment diversifiés, puisqu'ils sont liés à la composition du groupe social dont ils émanent, à son implantation géographique, à son habitat, à l'âge moyen de ses membres etc...

Les C.T.P svæent bien par expérience qu'il n'est pas possible dans ce domaine d'appliquer des recettes universelles, et qu'il leur faut chaque fois adapter leur pédagogie. Ceci n'est évidemment pas fait pour rassurer une administration qui, par goût, par tradition et par formation voudrait bien tenter, pour y voir plus chair, d'inventorier et de classer ces composantes (et si possible de les faire entrer dans des normes, qui seront en définitive, purement artificielles). Il est souvent difficile de faire comprendre à des inspecteurs et directeurs d'établissements, formés aux méthodes pédagogiques traditionnelles – qui ont cependant abondamment fait la preuve de leur nocivité – qu'une pédagogie vivante n'entre pas forcément dans des horaires, calendriers et programmes précis, que

son déroulement ne peut obéir à des régles intangibles et qu'il faut constamment les réinventer en fonction du groupe auquel on s'adresse.

Mais chacun sait , depuis Molière ( L'amour Médecin ) qu'il vaut mieux mourir selon les régles, que de réchapper contre les régles .

La diversité des besoins implique la diversité des techniques, des méthodes et des moyens d'approche.

# NORMALISATION / MARGINALISATION

Quels sont les critées qui permettent à l'administration de décider de la frontière qui ségare la normalité de la marginalité ? Clastait L'un des principaux griefs faits aux C.T.P , quand ceux ci ne s'adres -sent pas à leur " clientèle " habituelle ( presque exclusivement composée selon l'opinion commune , d'intellectuels , d'enseignants et d'étudmiants) est qu'ils consacrent le plus clair de leurs efforts à une frange marginale de la population , sorte d'outlaws de notre société , dont jamaispersonne n' a pu d'ailleurs hous donner une définition valable, et qui semble repré--senter pour nombre d'administrateurs une véritable hantise . Beaucoup de marginaux d'hier ne préfiguraient ils pas ce qui, peu à peu, est devenu aujourd'hui la régle . N'ont -ils pas souvent devancé de quelques in longueurs desmouvements qui ont aujourd'hui droit de cité, et dont les récupérateurs démagogues de tous bords escomptent la participation (mouvement écologiques, mouvements autogestionnaires, mouvements pour la sauvegarde des arts et traditions populaires , pour la défense des particularismes régionaux). Les marginaux ne sont ils pas bien souvent, à leur manière, de véritables prophètes , qu'il conviendrait de savoir écouter en leur temps? Ou bien le marginal est-il un associal, et, dans ce cas, qui pourra nous dire ce qu'est un asocial ? Est ce celui qui refuse de voir l'homme broyé par une société concentrationnaire qui l'aliène complètement, et qui met say vie en accord avec une idéologie qui n'a le tort de n'être pas partagée pas le plus grand nombre ? Est-ce celui qui a crié en son temps son angoisse devant Sarcelles à un moment où toute l'administration clamait son enthousiasme ? ( I ) Etre marginal ne signifie pas forcément que l'on refuse le monde moderne en bloc . Cela signifie qu'on ne peut l'accepter que sous bénèfice d'inventaire,

<sup>(</sup>I) =" Plus tard, déclarait alors sans sourciller un de nos jeunes inspecteurs devenu depuis lors inspecteur génèral : on trouvera cela aussi beau que la place des Vosges."

et que s'il le faut on se battra pour ne pas devenir complètement esclave.

Le mouvement du Larzac, entre beaucoup d'autres, n'est pas né d'une autre motivation, et à bien des égards il est resté un mouvement exemplaire; tant sur le plan de la prise de conscience des habitants du lieu, que sur celui, plus génèral, de ce que nous nous entêtons à désigner du nom D'EDUCATION POPULAIRE.

(I).

# MARGINALITE , AVANTS GARDES ET COURANTS PARALLELES

L' Avant Garde ( intelletuelle et artistique ) n'est elle pas une forme de marginalité, et, comme telle hors de notre champ d'action et d'inves--tigation s'il faut en croire certains . Une même opprobre semble couvrir indistinctement élites, marginaux et avants gardes, un peu considérès com me le diable par ceux qui pensent que seule la masse doit requérir tous nos soins . Or il en est ici comme dee marginaux , layant garde d'hier peut fort bien etre considérèe comme la norme aujourd'hui, quand elle n'est mpas le plus souvent récupérée par une société d: consommation aux appétits insatiables . qui sont les levains de notre culture et que nous n'avons pas le droit d'ignorer, sans pour autant leur accorder une place disproportionnée. Les milieux populaires, comme d'ailleurs une grande partie de la bourgeoisie , sont allergiques à toute avant-garde, du moins tant que celle - ci n' a pas encore eu le temps de pénètrer dans les moeurs. Gela ne justifie en rien notre ignorance à son égard. A leur époque, les surréalistes, les fauves, les cubistes, les abstrais, le jazz, les musiques sérielle et electro-acoustique ont fait scandale.Picasso longtemps a étè mis au ban d'une certaine sociétè conformiste. Mais par le biais des mass media, ce qui apparaissait comme révolutionnaire, ou, pour le moins, Sugrenu , a maintenant acquis droit de cité .

L'avant garde n'a pas besoin de noud. Par essence elle n'a besoin de personne. Mais nous, par contre, pouvons avoir besoin d'elle. Sans céder à des engouements hatifs et mal controlés, sans obéir à des modes souvent trés contestiables, il est impossible d'ignorer certains courants parallèles qui auront sur notre culture une influence déterminante.

Ce faisant nous wontribuerons, dans la mesure de nos modestes moyens, à faire sortir artistes et intellectuels du ghetto dans lequel, volontairement ou involontairement, ils sont enfermés. Ainsi nous répondrons sans doute aux besoins

<sup>(</sup>I) = Et non sous celui, 8 combien ridicule, deactivités socio-éducatives .

de beaucoup de jeunes de tous milieux qui , AUJOURD'HUI PLUS QU'HIER , semblent manifester une grande curiosité à l'égard de ces mouvements paral--leles, qu'ils voudraient mieux connaître et comprendre (I).

> LA NOTION DE BESOINS CULTURELS DANS SA RELATION AVEC LA NORION DE LOISIRS

Les loisirs devaient , selon une problématique trés en honneur au début des années 50 , engendrer une masse de besoins d'ordre culturel , auxquels l'Education Populaire auraient eu à faire face . Réduction du temps de travail, mécanisation, voire automation d'un grand nombre de tâches, nous permettaient d'envisager une civilisation nouvelle : celle des loisigrs . L'homme n'extant plus écrasé par un métier faisant de lui une machine , pourrait consacrer une plas grande partie de son temps à se cultiver, à s'épanouir, voire à s'exprimer. Visionidyllique qui qui ne s'est guère réalisée. les loisirs sont certes plus importants (repod des samedis et dimanches , Meek-end prolongés , vacances plus nombreuses et plus longues ). "ais il ne semble pas que l'homme ait vraiment pû en profiter, autrement que pour récupérer sa force de travail . Il dispose de plus de temps pour se détendre, pour manuelle profiter de la rue, des amis, du "moment qui passe ", mais il n'est pas sûr qu'il ait pû malkisliar utiliser une partie de cetemps pour s"épanouir et se réaliser. Les migrations dominicales,, la télèvision le soir en rentrant , et pour beaucoup le tiercè le du dimanche matin, ont représenté des subterfuges suffisants. Sur le plan de la simple consommation culturelle il n'es pas assuré que la demande et étè sensiblement plus forte. Que dire alors de cet autre aspect de la culture ,à notre avis bien plus important, et qui s'adresse à l'homme créateur ( créateur sur lem planm artistique , aussi bien que social et politique ) .

Notre rôle ne peut être ramené à celui d'un simple organisateur de loisies : nous ne pouvons nous reconvertir en service "d'assistance loisirs ", comme pourrait le laisser supposer le titre complet longtemps porté par notre Secrétariat d'Etat. Les loisirs ne représentent qu'un moment , un aspect de la vie de l'homme, celui dont, peut être il pougra me mieux profiter pour s'enrichir, mais qui nepêut être arbitrairement dissocié des autres moments de sa vie . Notre propos

<sup>(</sup>I) = Nous ne pouvons mimme clore ces quelques notes sans soulever le problème d'un autre ghetto dont on parle beaucoup moins mais qui n'en est pas moins d'une grande importance et qui nous parait encore bien plus fermé, a savoir celui constitué par les universitaires.

puisqu'i s'adresse à la conscience de l'homme, ne peut être que globalisant. Il nous semble aberrant de vouloir séparer l'homme "du métier ", l'homme "social ", l'homme "politique, l'homme "familial" l'homme " des loisips.

Il est évident que le temps des loisirs représente un temps privilégié pour l'emercice de notre activité, mais sans que nous ayons pour autant , comme objectif principal , d'apprendre à l'homme d'organiser ses loisirs. Cela se fera de surcroit et tout naturellement quand tout l'édifi-ce sera bien en place. Les loisirs ne représentent que les fenêtres , et les portes de la maison . Comment pourront -elles jouer leur rôle si murs et fondations n'existent pas ?

BESOIN D'UNE FORMATION DIFFERENTE DE CELLE PROPOSEE PAR NOTRE SYSTEME PEDAGOGIQUE TRADITIONNEL (école, lycée, université, formation permanente etc ...)

Les disciplines artistiques ont occupé des les premières années de l'existence de notre corps une place de choix. Elles corespondaient à un besoin trés réel d'une grande partie de la jeunesse, et le succès des stages d'art dramatique, chant choral, musique, danse, cinéma, arts plastiques ets est là pour l'attester.

Ce faisant notre but n'a jamais été de remplacer ou de doubler les conservatoires et écoles d'art de toutes natures, et C'il est fréquemment arrivée que des stagiaires viennent chez nous chercher un complément de formation technique, ils se sont bien vite aperçu que notre propos se situait bien au delà et visait l'homme tout entier, considéré comme stre social. C'est disillers beaucoup plus d'une " PRATIQUE " que d'une " technique " qu'il conviendrait de parler ici, notre but ayant jamais étè de former des professionnels de théatre, de cinéma, de danse ou de musique, mais de soumettre les individus à l'épreuve d'une aventire communautaire dans laquelle la technique joue le rôle irrem—plaçable de ciment ou de lien, mais qui ne constitue jamais une fin en soi.

L'expérience nous a montré, que si l'enrichissement technique n'était pas négligeable dans les motivations de nos candidats, c'est en définitve bien autre chôse qu'ils venaient chercher dans nos entreprises d'Education Populaire à savoir une certaine façon de conce-voir la formation de l'homme que ni l'école, ni le lycée, ni l'Université, ni tout autre système pédagogique traditionnel, n'avaient

étè capables de leur apporter .

Le système pédagogique traditionnel, n'est peut être pas le mieux adapté à unigrormation complète. Il n'en constitue qu'un des maillons, important sans doute, mais insuffisant. Les sociétès de type archaique ont connu ou connaissent encore des systèmes totalement différents (formation des Compagnons ouvriers depuis le Moyen Age, certains rites initiatiques dans des sociétès dites primitives).

C'est à ce besoin d'une autre pédagogie, de la production d'aun autre système d'approche et de formation que répond en grande partie l'Education Populaire et la pratique des Conseillers Techniques et Pédagogiques.

Dans le domaine de la Education populaire il ne peut y avoir dr'opération de prestige, d'opération tape à l'oeil. C'est à un travail de fourmis que nous domnes attelés. Nos projets ne peuvent être que de trés longue durée, sans rentabilité immédiate.

Il faut grignoter le terrain pas à pas , et souvent même reprendre au pont de départ des taches que nous avions cru mener à terme .

Rien ne peut être vraiment spectaculaire dans notre travail. Il faut bien se persuader que hous sommes une trés mauvaise matière pour les journalistes, les hauts fonctionnaires, soucieux avant tout de faire carrière ne peuvent trouver chez nous de tremplin à la mesure de leurs ambitions. Quand tout le monde sera persuadé de ces vérités, nous pourrons enfin trouver notre vraie place, et faire sérieusement notre travail?.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

EN 1978 , LE CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE EST TOUJOURS UN FORMATEUR .

Dans notre société, souvent la diffusion des connaissances passe par les mots... et elle ne fait souvent que passer les mots. Les modéles anciens demeurent, tandisque changent les termes. Dans cette perspective les formés s'approprient unax langage vide - le discours n'est pas la pratique - qui certes remplit:

- une fonction sociale de prestige, on fait croire que l'on sait parce qu'on connait les mots clefs,
- une fonction psychologique de sécurité , orcroit savoir parce qu'on sait désigner .

Cet enseignement là ne peut être celui névessité par l'éducation populaire, car celle ci est d'abord une pratique, une expérience qui contredit un passé, qui est une rupture avéce un existant, un établi.

La formation qui en découle ne peut donc consister en la "transmission d'un

contenu " considérè comme une connaissance établie, ni comme un discours sur une pratique.

La formation proposée par le Conseiller Technique et Pédagogique implique :

- une raupture avec les connaissances antérieures, et une réog--ganisation de ces connaissances, en fonction de la théorie de cette nouvelle pratique.

Elle doit chercher à rendre le formé capable de réfléchir dans les termes d'une pratique donnée, on ne doit pas viser à "apprendre du social " "du culturel " ou "du politique ", on doit amaner le formé à réfléchir en être agissant socialement, politiquement, à aveoir ce sens du problème , ce " sens de l'action " sans lequel les connaissances acquises ne deviennent pas opératoires.

Le Conseiller technique et Pedagogique intervient principalement par le biais d'un processus pédagogique : le STAGE.

Le stage est à la fois ce lieu et ce processus de formation issu de l'education populaire :

- au premier niveau , matériel et technique , il consiste dans le déplacement d'une personne ou d'un groupe ,
- à un second niveau , le stage crée une nouvelle dimension. Aller ailleurs , c'est quitter les lieux familiers , la logique "naturelle ", le géocentrisme, l'ethnocentrisme, l'égocentrisme, opération double : d'une part , nous mettons en doute le

le caractère absolu de nos certitudes, de l'autre nous nous ouvrons à la validité et à la légitimité d'autres systèmes, qui pour fondamentalement différents, adoptent une cohérence interne au fur et à mesure que nous la pratiquons .

- grace au stage le sujet a une expérience directe , complexe, voire même désordonnée. Car s'y lient pême-même sensations, actions, impressions , sentiments , élèments affectifs , à quoi s'ajoutent le souvenir des lectures qu'on a faites , les hypothèses dont on a entendu parler , les renseignements qui nous ont été donnés .
- C'est dans l'amalgame de l'expérience que s'élabore le sentiment de la découverte :
  - " quelque chose " , mélange de notions, de souvenirs, d'images voit le jour et prend forme à la faveur de l'action , à la faveur du contact ( il est diffivile d'exprimer ce vécu du stage , et en particulier du stage de réalisation , qui malheureusement a pratiquement disparu aujour dhui ).

Il ne s'agit pas d'extraire un " objet de connaissance ", il s'agit d'abord et avant tout de vivre une connaissance en acte . Là est le point décisif, lexi stage ne se borne pas à transmettre des messages, il nous fait prendre part à leur émergence même. En effet comment les formés pourraientm ils , sans manipulation personnelle, sans possibilité d'expériementer, se rendre compte qu'une donnée fameriexparaixeme n'est jamais fournie par la nature ni inventée spontanément par l'homme; ce n'est pas avec des mots qu'on peut leur faire comprendre cela .

Loin d'être l'extension de la connaissance établis le stage provoque des pertubations , des dérèglages , des révisions dont la fecondité même si elle n'apparait pas toujours , ne saurait Stre mise en doute s

> - on a pu observer des transformations asses profondes chez les stagiaires, leurs nouvelles connaissances antrainent une recons tra -sidération de leur mode de vie et de travail, de leur pratique sociale, se répercutant sur les structures sociales dans lesquelles ils se trouvent insérés et ouvrant ainsi un processus d'échanges et d'effets en retour dont on ne connait pas exactement les limites .

Le stage est le niveau ou se situe le plus souvent l'intervention du C.T.P en tant que formateur. Il y propose une formation en chantier, résultante, toujours remise en cause, de la pratique sociale, cu professionnelle et de l'expérimentation du corps des Conseillers Techniques et Pédagogiques

du secteur public de l'Education Populaire. La Formation d'un citoyen lucide sur lui même, sur ses rapports à un environnement, ne peut se conceboir que comme un vaste processus d'expérimentation dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle.

EN 1978, LE CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE EST AUSSI UN SPECIALISTE, UN TECHNICIEN EN SITUATION D'EXPERIMENTATEUR SOCIAL.

La spécificité de la fonction de Conseiller Technique et Pédagogique ne memsort pas seulement de l'originalité de son action pédagogique.

En effet, comme nous l'avons montré par une description historique de la fonction, et aux travers de nos interrogations quant à la notion de besoin, si notre fonction dans sa dimension pédagogique se définit:

- à partir des mouvements, des besoins, des actions qui surgissent au sein de ce que nous définissons comme étant le secteur de l'Education Populaire,
- et comme refus d'un modème pédagogique traditionnel, qui privilégié le discours sur l'acte et la pratique, elle se définit d'une manière aussi originale par la pratique sociale d'une technique, d'une spécialité. C'est d'ailleurs aux sources de cette pratique sociale du C.T.P que nait, s'élabore sa pratique pédagogique et les élèments du "savoir " qu'il transmettra au cours du stage.

Qu'est ce qu'une pratique sociale d'une technique, par un CTP? En quoi est il un spécialiste, un technicien en situation d'expérimentateur social? Il est difficile de qualifier cette fonction car elle écgappe aux catégories établies, reconnues. On peut mieux la cerner en l'appelant soit expérimentation sociale, d'une technique, soit en prenant le terme plus génèral de recherche action.

Elle se caractèrise principalement :

- par le fait, que dans son champ de compétence ( définit en réfèrence à une partie de unamp des connaissances ) le Conseiller Technique et Pédagogique interroge les théories existantes en vie d'en dégager les possibilités de mise en pratique qu'elles offrent par rapport au secteur de l'Education Populaire.

Ensuite par le biais de l'action ,il confronte, à la réalité sociale, les possibles ainsi dégagés des théories existantes ou des nouvelles techniques .

Elle se caractèrise encore par le **zfit** fait que le Conseiller Technique et Pédagogique ne travaille pas dans un laboratoire, mais est présent sur un terrain, ce qui implique :

- qu'il n'entre pas d'une façon ponctuelle dans une situation pour explorer les opinions, attitudes ou pratiques des individus impliqués dans la situation, mais au contraire il participe pour une assez longue durée au groupe qu'il accompagne, qu'il conseille;
- qu'il ne travaille pas avec des groupes artificiels, composés d'individus socialement isolés, mais avec des groupes réels insérés dans leur contexte social habituel,
- qu'il abandonne, au moins provisoirement, l'attitude de distance qui le sépare ou peut le séparer en tant que " spécialiste ou technicien " des personnes avec qui il intervient, il agit.

  A partir de ces interventions il est amené à revoir les rapports entre théorie et empirie. De par son action et le regard de la pratique il remet en question les rapports traditionnels entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Il admet comme principe que l'empirie peut engendrer la théorie... et de la théorie de sa pratique nait son savoir, son

EN 1978, LE CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE EST UN EXPERT.

Nous ne nous étendrons pas sur cette fonction, car elle découle des deux précedentes.

enseignement et sa spécialité .

En effet, lagrande connaissance de sa spécialité, de sa technique, liée à son aptitude à confronter cette technicité à la réalité sociale par le biais de l'expérimentation, de la recherche action, font de lui un expert au service de l'administration, des associations, de tout groupe en voie de transformation.

# LE CHAMP D'INTERVENTION PRIVILEGIE DU CONSEILLER TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE/ LES ASSOCIATIONS

#### PREAMBULE .

Deux couts extraits de texte permettront de fixer le champ de nos reflexions et l'importance du problème :

- a) la définition de l'Association, "convention par laquelle deux ou plusiers personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénèfices (art de la loi du I/7/I90I)...
  - Ce qui implique que le champ d'activités de l'asso-ciation se trouve etre en dehors du secteur de l'économique,
    compris ici comme secteur de production de biens ou de services
    vommercialisables ...
  - . Ce qui implique donc que le bhamp d'activités de l'association se situe dans un autre secteur que l'on peut nom-mer comme étant du "politique", à moins que ce ne soit du "socio-quelque chose " ( en réfèrence au socio-culturel, au socio-éducatif etc.).
- b) Un extrait de la Décision du Conseil Constitutionnel ( 17/7/71) = déclarant non conforme à la Constitution le principal article de la loi votée par l'Assemblée Nationale en juin 1971 : " au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennel ment réaffirmés par le préambule de la Constitution, il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association " .

#### ANALYSE DESCRIPTIVE DU FATT ASSOCIATIF

Elle met en évidence les caractèristiques suivantes :

- a) l'importance quantitative : 80 associations , en moyenne , sont déclarées chaque jour ,
- b) la relativité de ce premier constat : une étude faite en 1972 dans le département de l'Aisne (526000 habitants) montrait que , si IOO nouvelles associations avaient étè crées en 3 ans , 8 se déclaraient déjà sans activités et 46 ne répondaient pas à un questionnaire portant sur leur action .

c) l'extraordinaire variété des associations, reflet de la variété des activités humaines. R.Brichet en cite L4 catégories (associations charitables et de bienfaisance - associations éducatives et multurelles - associations sportives et de jeunesse - associations politiques - cercles et associations professionnelles - associations familiales - associations gravitant autour de l'école - associations nées du fait religieux - associations liées aux armées ou à la guerre - amivales - associations économiques - associations civiques et autres groupements).

On peut aussi distinguer les associations selon leur zone géographique d'influence (commune - canton - "pays " - département - région - nations et associations à vocation internationale .De même on peut classer les associations nationales de jeunesse en 5 grandes catégories comme le fait le S.E.J.S (mouvements de jeunesse, associations s'occupant de problèmes socio-économiques, fédèrations nationales de M.JC, associations d'échanges internationaux, associations proposant des activités artistiques), y ajouter les IO5294 associations sportives groupées en 57 fédèrations unisport (des IO4020 licencies du football aux I33 licencies du penthathlon moderne), les 8 fédèrations multisports ou affinitaires et les 3 fédèrations scolaires, noter l'im--portance et le caractère ambiguides associations administratives ou mixtes (c'est à dire fondées par ou avec des représentants d'administrations publiques) et certaines des nombreuses associations crées à la suite de la loi de juillet I97I sur la formation continue ... pour constater que l'inven--taire n'est pas compmet.

DE QUELQUES INTERROCATIONS SUR L MOUVEMENT ASSOCIATIF

Sans paraphraser les innombrables écrits commis sur ce sujet, il convient de rappeller , clairement, qu'à coté de l'Ecole ( avec l'ECOLe (parfois contre disent certains ) , dans un autre temps et par d'autres moyens, les associations facilitent l'information , la communication , l'expression et la réflexion, qu'elles favorisent au delà d'une démocratie de délègation , une démocratie de participation, qu'elles sont le "corollaire d'une société démocratique".

Il convient de noter également qu'à l'affirmation de la lafcité de l'institution scolaire doit correspondre celle du pluralisme du mouvement associatif.

Cela dit , et c'est l'essentiel, il faut néanmoins évoquer les mythes et les ambiguîtés de ce secteur de la vie sociale :

- l'association comme lieu d'innovation sociale ?.

Certes, si souvent, ou à certaines époques privilégiées, naissent de

de multiples associations, en réponse en particulier à des dysfonction-nements sociaux, on constate à terme que la solution au problème posé
doit s'inscrire dans une champ social global et que, dès lors, il relève
di POLITIQUE et non plus de l'associatif même volontariste, même bien
intentioné. A ce moment historique deux possibles s'offrent au phénomène
associatif:

- ou se situer dans le champ du contre pouvoir, et lutter ainsi montre le système politique créateur de dysfonctionnement, cause de la naissance de l'association; c'est ainsi par exemple que le mouvement ouvrier se structure en ses débuts sous la forme de " résistances ", des "mutuelles ", et, par la suite, en syndicat et en parti ouvrier.
- . ou investir son énergie a d'abord se faire reconnaître par le sys-tème social dominant, c'est à dire à passer sous ses fourches caudines
  que sont les procédures d'agrément, les critères pour obtenir des
  subventions, les modèles de statut, les membres de droit etc ...

  Dans le premier cas , la solution viendra , mais aprés une longue série
  de luttes en relation avec les autres luttes qui se déroulent dans la
  société .

Dans le second cas, à terme, on constate un détournement de l'as ociation et de son projet au profit du système social dominant. Outre le risque d'institutionalisation et son coërolaire, la reproduction du système social dominant, l'association, du fait de sa permanence, fige la solu-tion du problème, caus e de son existence au seul traitement des effets, et ignore le seul traitement à terme de tout problème, celui des causes.

## - l'association comme lieu d'initiation à la vie démocratique ?

- Si à l'origine, ce qu'on appelle la période instituante est riche quant aux possibilités offertes aux participants de "réfléchir", d'orienter, de décider, d'agir en fonction de la situation sociale nouvelle qui se découvre, on constate par la suite, quant à la pratique de l'association commence à s'inscrire dans le champ social global, un affaiblissement, pour ne pas dire un détournement de la pratique démocratique initiale qui se traduit, en particulier dans la phase de structuration de l'association, par l'adoption à quelques variantes prés du modèle organisationnel proposé par le système dominant :
- bien que la loi de I90I qui régit les associations , permet toutes les formes d'organisation, on retrouve toujours la même organisation et les mêms principes de fonctionnement ( délégation de l'assemblée génèrale

au conseil d'administration, du conseil d'administration au bureau; concentration des possibilités d'informationx et de décision dans les mains de quelques uns) comment peut on prétendre développer la conscience d'un citoyen, quand, dans le meilleur des , il ne peut tenir ce rôle que durant 3 heures par an?

- . ce qui entrainme d'autres mes bien connus :
- -sclérose d'associations importantes qui, confondent les objectifs et les moyens, tombent dans le formalisme bureaucratique,
  - associations servant de levier à des actions personnelles,
  - associations devenant l'instrument du pouvoir administratif,
  - associations masquant une activité commerciale .
- l'association comme réponse à tout ?
  - Il est aussi illusoire de penser que la vie associative puisse même dans de bonnes conditions, résoudre tous les problèmes. La liberté de s'associer est aussi la liberté de ne pas s'associer; les isolés, les "différents " doivent aussi pouvoir s'exprimer dans d'autres structures.
  - On peut main tenant considérer comme un acquis des sciences humaines, l'analyse de ces élèments externes qui détournent, déforment ce que pourrait être la pratique associative:
  - l'étude de M.F Lenfant sur "Associations Volontaires et Animation socio-culturelle "montre en particulier que toutes les associations existantes dans une commune sont en rapport soit avec la "paroisse ", soit avec la "commune " ( la commune est opposée à la paroisse comme nouvelle entité socio-juridique ) . La théorie de la courroie de transmission trouve là encore un bon exemple de sa validité.
  - les études Meister , en particulier "Vers une sociiologie des Associations ou bien "Participation, Animation et Développement "montrent comment l'association, ou la pratique associative est détournée par la rencontre avec le champ social global, le champ du politique etc.
  - enfin les apports de l'analyse institionnelle, ou du concept d'appareil idéologique d'état approfondissent les observations faites et permettent une lecture des phénomènes observés par Lenfant, Meister etc.

PRATIQUES DE L'ETAT CAPITALISTE FACE AU MOUVEMENT ASSOCIATIF .

Si les observations précedentes nous permettent de mieux comprendre ce qui se passe dans ce secteur de la société, et, en particulier,

les mythes qui y naissent, elles sont insuffisantes pour saisir les mouvements qui agitent ce secteur en vue de le controler.

### Io = Mouvements et Associations

Quand on parle d'Education Populaire ou de socio-éducatif, il est classique d distinguer : Mouvements et Associations . Si l'on constate des variations quant à l'organisation des uns et des autres ce n'est pas là le plus important. Les mouvements se réfèrent à un "projet" politique clairement défini, qui fait que tout adhérent doit d'abord se situer en rapport à une idéodogie, à une analyse du système social, à un projet et à une pratique issue de cette analyse. Plus que l'acceptation de régles qui définissent les rapports entre différentes personnes, comme c'est le plus souvent le cas dans les associations, l'adhérentd'un mouvement doit "s'engager " à agir en fonction du projet proposé. A cet effet le mouvement lui offre toute une série d'occasions et d'activités de formation qui lui permettent d'acquérir les moyens d'analyser son expérience et de lire la réalité sociale.

La supériorité, d'une certaine manière , des mouvements de jeunesse, est qu'ils proposent à leurs adhérents une pratique sociale théorisée , ou plutôt une pratique qui découle à la fois d'une expérience et d'une lecture des faits .

A l'inverse on peut dire que les associations au nom d'une " neutralité " mal comprise, proposent une pratique désidéologisée. C'est une pratique sans analyse, sans initiation à une lecture sociale des faits , nous retrouvons la quelque chose d'analogue à la " croissance pour la croissance " , la "pratique pour la pratique" et nous savons ce que signifie ces slogans annonçant la fin des idéologies.

Il y a là matière à réflexion pour qui weut saisir la problématique du système capitaliste quand au phémomène associatif. Et ce , d'autant plus que nous cons—tatons, depuis quelques années, dans les stages de formation l'arrivée de ces personnes " formées " par les associations . Si, à l'inverse des personnes issues des mouvements, elles sont plus ouvertes , elles sont par contre incapables d'analyser la réalité sociale .

Malgré le sentiment que "quelque chose ne va pas ", et n'ayant pas acquis dans les associations les moyens d'analyse qui leur permettraient de comprendre la réalité sociale dans laquelle s'inscrit la pratique de l'association ; ils privilégient les nouvelles expériences , la quête des situations où les processus personnels sont sur-évalués par rapport aux faits sociaux. Ils espèrent trouver un jour la situation idéale qui modifiera à terme leur propre situation en faisant l'économie de l'analyse et de ma lutte qui en découle. Nous trouvons là en particulier tous les zélateurs ou diffuseurs des mythes dont nous parlions précedemment: la communication, le "groupisme " et l'associativisme devraient permettre l'émergence d'une révolution culturelle qui fairait l'économie d'une

révolution économique et politique .

C'est au travers de ces quelques élèments qu'il nous faut analyser la stratégie de l'état capitaliste quant au phénomène associatif et à son utilisation actuelle.

2° = Le rôle de l'Etat = Détruire tous les mouvements et développer des " Associations " .

Rien n'est plus explicite que le communiqué du conseil des ministres du 2 mars 1977 relati aux problèmes de la jeunesse et qui concer--nait le problème des rythmes scolaires, les attributions des Secrétariats d'Etat à la Jeunesse et aux sports, et à La Culture.

"...Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a présenté une communication sur les loisirs des jeunes. Si l'emploi est la préocupation première des jeunes français, il ne peut y avgoir de projet pour la jeunesse qui ne prenne en compte ses besoisn de loisirs. Or, les cadres traditionnels, la famille, l'école, les associations ne peuvent plus répondre à la demande d'adolescents dont les exigences vont crôitre avec l'aménagement des rythmes scolaires.

Les méthodes d'action du gouvernement dans ce domaine doivent reposer sur l'initaiative décentralisée et sur le libéralisme: l'Etat ne doit pas tout régenter, l'appréciation et les besoins doivent se situer au plus prés du cadre de vie quotidien des jeunes; la plus large possibilité de choix doit être offerte aux intéressés et à leur famille; l'effort, enfin doit être orienté en priorité, en faveur des enfants et des adolescents".

lans cette première partie ,l'importante dist désignée comme le besoin de loisir issu da temps libre obtenu par la diminution du temps de formation. Bien entendu tous les cadres traditionnels, école, famille et associations ne peuvent pas répondre à cette demande. Plus loin on découvre en particulier :

" ... et par une répètition plus selective des aides publiques aux bénèfices des actions les plus intéressantes . Le projet nécesite une renforcement de la vie associative et sera mis en oeuvre progressivement"

Rien n'est plus clair : la fin des mouvements est annoncée et role des associations de jeunesse clairement défini, si l'on se réfère aux analyses précèdentes. Par le biais d'une privatisation du secteur associatif, ou par celui d'une pseudo décentralisation, on continue la destructuration du tissus associatif. On obtient ainsi une atomisation des problèmes. Par la fixation à des produits de loisir on développe la fausse conscience nécessaire au système pour survivre et on permet la croissance du nouveau marché du loisir nécessité pour le dévelopement du système.

Le fait associatif est donc appellément à se développer. Il offrira un supplément d'âme en prime ex à la réalisation d'un cendrier dans l'un des multiples centres de loisirs pour la jeunesse... à moins que celui-ci ne devienne le lieu réel d'une

pratique politique réelle. Ainsi bien que le pouvoir actuel prétende reconnaître une place de choix aux associations "interlocuteur privilégié qui bénèficie de la plus grande partie des subventions d'l'état "on constate que :

- IO % seulement du budget 1977 du SEJS ( soit 0,07 % du budget de l'etat) sont consacrés aux associations,
- le budget de 1978 est la reconduction pure et simple du budget de 1977,
- depuis le départ de Maurice Herzog , la situation connaît une constante dégradation. Le titre 4 du budget du SEJS (interventions publiques) représentait plus de 20 % du total en 1966. Il ne représente plus que 10% en 1977 ; il est difficle de ne pas voir là un choix politique délibéré.
- les actions menées par le SEJS sont confuses, parcellaires fractionnées, sans unité et, de plus en plus, les services extérieurs doivent assumer une accumulation de missions strictement conjoncturelles voire opportunistes.
- outre leurs difficultés proprement budgétaires et malgré les améliorations apportées par l'article 7 de la loi de finances I976, les associations sont soumies, parfois lourdement, à l'impôt (ipôt sur les sociétès T.V.A, impots locaux droit d'enrégistrement). La FFMJC a calculé qu'elle verse 2 f 36 d'impôts pour I f de subvention.

# POUR UN SERVICE PUBLICE DE L'EDUCATION POPULAIRE

Une première question se pose quant aux propos du pouvoir en place qui plaide en quelque sorte pour une "désétatisation" (I). Que signifie ce discours qui apparait, comme par hasard, au moment ou le couvoir en place est appellé à per-dre le contrôle d'état, et alors que l'on constate la faiblesse des moyens mis à la disposition des associations par l'état capitaliste?

Il est difficile de parler de désengagement amors qu'il n'y a jamais eu réllement d'engagement en faveur des associations.

Une seconde remarque s'impose. Il est difficile d'avoir un point de vue définitif sur la question des associations et de leurs rapports avec l'ETAT, car dans un contexte socio-économique SOCIALISTE ce problème s'inscrit dans le grand débat du dépérissement de l'état ( c'est à dire dans les rapports entre la société politique et la société civile ). Ceci implique à terme le déperissement de toutes les formes d'associations et d'institutions telles qu'on le comprend encore actuellement.

On peut se demander six toutes les expériences de concertation entre les associatio

(I) =" Les méthodes du gouvernement en ce domaine doivent reposer sur l'initiative décentralisée et sur le libéralisme : l'Etat ne doit pas tout régenter ." et les municipalités pour définir une politique globale socio-culturelle ou des projets de gestion tri-partitem ne préfigurent pas en quelque sorte le visage de ce secteur de la vie sociale.

## CE QUE LAON PEUT AVANCER A CE JOUR :

- c'est la nécessité de la création d'un véritable service public de l'Education populaire, comprenant un double secteur:
- I) un secteur public de l'Education Populaire comprenant les personnels du SEJS ( C.T.P; Assistants J.EP etc .)
- 2) un secteur associatif de l'Education Populaire, qui reste à définir en relation avec les grandes associations actuelles.

-0 0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Troisième

PROPOSITIONS ET

PARTIE ...

EXIGENCES.

# A = Des Lieux de Travail pour les Conseillers Techniques

## et Pédagogiques .

- les responsabilités du secteur public .
- situation actuelle.
- une structure nouvelle.
- des convergences et des interrogations:
  - . gur le S.E.J.S
  - . sur l'Univerdité
  - . sur certaines autres propositions
  - . sur un grand ministère de l'EducationNationale

# B = De quelques autres propositions permettant le développement

# du secteur d'activités des Conseillers Techniques et Pédagogiques .

- titularisation des agents du service public de l'Education Populaire.
- dévelopement des moyens du secteur associatif du service public de l'éducation populaire .

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

#### A ) DES LIEUX DE TRAVAIL POUR LES C.T.P

# I = LES RESPONSABILITES DU SECTEUR PUBLIC

Fonder l'existence d'un corps de CTP ( sous cette dénomination ou sous une autre ) c'est poser l'existence d'une interven-tion de l'état et des autres collectivités publiques dans notre secteur d'activités.

Nous avons par ailleurs donné nos positions sur l'importance et la nature de la vie associative dans l'animation et l'Education Populaire.

Nous réaffirmons que de développement des associations passe par le renforcement de leur autonomie et des moyens qui leur sont offerts. Il passe aussi par la présence d'un sedteur public important et rénové : l'intervention de l'Etat et des autres collectivités publiques ne peut se limiter à la simple distribution de subventions. Nous pensons que l'Etat et les collectivités publiques ont leurs propres responsabilités éducatives et culturelles , notamment :

- dans la formation initiale et continue des différents personnels amenés à intervenir dans l'animation;
- dans l'expérimentation d'actions nouvelles, dans la promotion accrue d'actions concertées en ce qui concerne, par exemple, l'animation des collectivités, la création artistique,
- dans la recherche .

De même, le service public d'Education doit apporter aux jeunes, dés l'école, le désir et les moyens de participer tout au long de leur vie à la prise de responsabilité et à la prise en charge en commun de l'organisation et du développement de leurs activités culturelles et de loisir, au travers de la vie associative.

L'objectif est de faire que le secteur public et le secteur privé concourent à la mise sur pied d'un véritable service public d'Education Populaire.

#### II = SITUATION ACTUELLE

De I947 à nos jours , hous constatons la lente asphyxie d'une idée neuve : le service public d'Education Populaire lié au service public de 14 Education .Il suffit de relire le chapitre VII du plan LANGEVIN - WALLON consacré à l'Education Populaire pour constater l'importance qu'il aurait pu prendre.

La situation actuelle se caractérise tout d'abord par une atomisation des activités entre différents départements ministériels, ce qui permet de les morceler et de les isoler en contradiction avec les objectifs d'education globrale que s'assignait l'Education Populaire.

Qu'en est il aujourd'hui au sein du SEJS ?

# Les personnels

En dehors des personnels affinistratifs qui sont, dans les services extérieurs, empruntés au ministère de l'Education, les tâches relevant de notre setteur d'activités sont assumées par :

- des fonctionnaires titulaires , les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports , par lesquels transitent tous les aspects de l'inter-vention de l'Etat : contfole des activités, aide à l'équipement et à l'animation, formation des cadres etc . Ceci serait hormal dans la structure hiérachique de la fonction publique actuelle si l'insuf-fisance des moyens propres aux services ne les obligeait pas, dans de nombreux cas , à quitter le niveau de la coordination et de l'animation pour celui de la simple exécution des tâchesn le plus souvent administratives ;
- des agents contractuels, les C.T.P & Certins viennent de prendre leur retraite aprés des carrières de plus de 30 ans en contradiction complète avec la principe énoncé par la loi du 3 avril 1950 qui dispose que , dans les administrations de l'Etat , les emplois correspondant à des besoins permanents et comportant un service à te temps complet doivent être occupés par des fonctionnaires titulaires; D'autres par contre , voient leur contrat non soumis à renouvellement sous le prétexte que leur compétence , donc leur emploi, ne correspond pas ou plus à des besoims actuels, prétexte qui dissimule mal # d'autres motifs . Agents contractuels qui cumulent, donc, des menaces sur la stabilité de leur emploi, un mode de rénumération sans rapport avec leur compétence réelle, une protection sociale d'une qualité moindre même si des améliorations ont étè obtenues ces derniers temps grace à la pression syndicale . Agents contractuels qui cumulent ces élèments d'insécurité liés à leur situation statutaire à d'autres, inhérents à la nature de leur fonction : public volontaire, activités constamment à adapter, à renouveller ... et à d'autres dus à la faiblesse des moyens mis à leur disposition,

au peu de consistance, dans certains cas, du support administratif et matériel de leur action.

- d'autres agents, les Assistants de Jeunesse et D'Education Populaire, qui n'ont pas d'existence statutéaire. Leur existence fonctionnelle définie par une seul texte du I6 janvier I964 s'est avérée si peu précise à l'usage que dans la plupart des cas, leurs activités dépendent des circonstances et des rapports individuels avec les hierarchies locales.

#### Les moyens et les services

Il ne s'agit pas ici de dénoncer une fois de plus le manque chronique de moyens mis à la disposition du SEJS » les 0,70 % du budget génèral de l'Etat qui lui sont attribués. Notre présence au sein du comité National pour le Doublement du Budget du SEJS , à coté d'autres syndicats et d'organisations du mouvement sportif, de Jeunesse et d'Education Populaire, montre bien qu'elle appréciation nous pouvons porter sur l'importance accordée , dans les faits , aux activités qui relèvent du SEJS.

Voyons plutôt ce qu'il en est dans l'action quotidienne des CTP.

Les C.T.P sont affectés dans leur grande majorité auprés des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports , services extérieurs du SEJS.

Les DRJS sont avant tout un échelon administra-tif de coordination territoriale entre l'administration centrale et les
Directions Départementales qui sont toujours présentées comme l'élèment
avancé d'intervention sur le terrain. dans la plupart des cas, les locaux
dont elles disposent ne sont en rien destiné à la mission pédagogique dans
GTP qu'on leur demande de remplir au travers des CTP et de nos collègues
CTR du secteur sportif.

Il en est de même pour le personnel ;

- insuffisance du personnel assumant le support administratif des actions d'animation et de formation,
- absence quasi génèrale de personnel spécialisé dans la maintenance du matériel pédagogique et les tâches de documentation .

A ceci, s'ajoute une lente dégradation des moyens mis à la disposition des services, ces dernières années. Un exemple: un des moyens privilégiés d'intervention des CTP est le stage; les DRJS disposent de crédit permettant.

une prise encharge d'une partie de l'hébergement des stagiaires calculée sur la mase d'un taux de journée - stagiaire resté fixe depuis I974. A noter que la tradition voudrait qu'en matière il y ait partage des frais d'hébergement entre l'Etat et le stagiaire qui bénèficie de la prise en charge. Une étude faite dans une DRJs pour un stage de même type, de même durée, reproduit d'année en année dans le même me dieu d'hébergement, a montrém:

- qu'en 1974: la participation de l'Etat représentait 32 % du taux de jou--rnée appliqué au lieu d'hébergement (48 % pour les candidats au CAPASE qui bénèficient d'une aide supplémentaire inchangée, elle aussi de puis cette période),
- qu'en 1977 ( soit quatre années plus tard ) : la participation de l'Etat n'était plus que 20 % ( 30 % pour les candidats au CAPASE ) .
- qu'en conséquence de 1974 à 1977, le taux de journée ayant augmenté de De 60 %, la participation du stagiaire à son hébergement avait, elle augmentée de prés de 100 % (environ 130 % pour les candidats au CAPASE ).

en trouve, sussi, des difficultés de gestion des crédts qui viennent du statut des DRJS " services extérieurs de l'Etat ". A l'inverse des établissements publics, elles ne possèdent pas de gestion propre de leurs crédits. Cette sitestion entraine pour reprendre l'exemple des stages, l'impossibilité de disposer rapidement des crédits affectés à telle ou telle action ( d'ou attentes dans le paiement des fournisseurs, des participations de l'Etat à l'hébergement et au déplacement des stagiaires, des frais de vacations des intervendnts extérieurs au SEJS, etc.).

Ces faits , liés à l'incapacité de pouvoir effec--tuer des recettes propres, ont eu pour conséquence une floraison de ce qu'il est convenu pudiquement d'appeler des associations - support , des associa--tions administratives.

Notre analyse de la fonction et de la nature de ces associations rejoint celle du GREP publiée dans la Revue POUR (n) 29-30 p.77 à II8 ).

Nous connaissons les nombreuses ambiguîtés qui apparaissent dans leur vie et dans leur gestion? Nées bien souvent dans un rapport de confiance individuelle entre un chef de service et certains de ces subordonnés, elles induisent despratiques professionnelles qui peuvent être remises en aause enfonction du caractère aléatoire des mutations. Ainsi, elles sont à l'origine de certains conflits au miveau local: telle association échappe complètement au contrôle de ceux dont elle est sensée aider la tâche et leur apparait comme un rouage administratif de plus, parfois

inutile; telle autre voit ses moyens diminués et son fonctionnement remis en cause à la suite d'un changement de responsable du service , le nouvel arrivant estimant que les prérogatives prises pars ses subordonnés sont trop importantes. Celles-ci s'éssaient à une certaine vie démocartique, notamment celles qui regroupent, réellement, des anciens stagiaires, comportent le risque pour les collègues qui y assument des responsabilités de se retrouver laminés entre les mandats confiés par lers membres de irr l'Association et leur position institutionnelle au sein du SEJS. Enfin ,des CTP ont vu peser sur eux des suspicions dues à leur trop grande implication dans certaines associations qui pouvaient apparaître comme leur chose. Ceci , en génèral, va jusqu'à la remise en cause de leur emploi .

En théorie, les difficultés qui viennent d'être rappelées devraient être amoindries dans leurs effets là où se trouve un établis-sement du SEJS dans notre secteur : le CREP des Académies de l'Ile de France, les CREPS dans d'autres régions et l'INEP au niveau national.

L'expérience de ces dernières années montrent que ces établissements offrent un intérêt fort inégal comme support des activités des C.T.P.Les établissements spécifiques à l'Education popu-laire comme l'INEP et le CREP ou encore certains CREPS dotés d'équi-peme nts adaptés ont su faire preuve de leur utilité aussi bien pour nos collègues que pour l'accueil des stages du mouvement associatif.

Encore sont ils peu nombreux dans ce cas : dans bien des régions, les CREPS sont , surtout, de par leur conception, des établissements sportifs; et leur carte d'implantation n'a pas suivi celle des nouvelles académies créées dans les années 60.

Même quand les conditions de travail y sont satis-faisantes, ils restent, avant tout, des structures de gestion d'un
équipement, qui manquent de souplesse quand il s'agit de l'animation de
toute une région, même si cet équipement n'estpas excentré.

Enfin, en tant qu'établissement public à cractère administratif, leur autonomie est toute relative : leur fonctionnement dépend étroitement de la politique nationale du SEJS et de son applica-tion régionale mis en aeuvre par les DRJS. La participation réelle des musagers des établissements aux décisions les concernaent se limite bien souvent à une consultation pour la mise au point du calendrier annulé des stages.

Pour que le Secteur PUBLIC puisse faire face à ses responsabilités en matière d'animation et d' Education Populaire, nous proposons de ne pas mm s'en tenir à des aménagements de structures, ni au simple développemnt des moyens actuels, mais de revoir complètement ces structures et c's moyens, en particulier, dans le sens d'une meilleure participation de tous les intéressés à leur définition et à leur gestion.

III = UNE STRUCTURE NOUVELLE

Nous proposons une structure nouvelle <u>décentralisée</u> et non simplement <u>déconcentrée</u>.

Une structure nouvelle dans chaque région dans un premier temps (en effet, au fur et à mesure de la mise en évidence des besoins, en fonction de la configuration territoriale des régions et pour leur conserver une dimension humaine, on peut prévoir l'implantation de plusieurs de ces structures par région .).

Une structure nouvelle, a coté du service extérieur du ministère de tutelle du secteur de l'animation et de l'Education Populaire. Ce service extérieur verrait ses missions réorientés vers un rôle d'implusion, de conseils, voire de contrôle en direction des équipements et des activités (cf. la situation actuelle en matière des centres de vacances).

# Une structure nouvelle ayant pour fonctions :

- la mise en place d'actions de formation à destination des différents professionnels de l'animation (formation initiale et formation continue), des militants de l'Education Populaire (soit directement, soit à la demande et / ou en collaboration avec leurs organisations), des différents intervenants sociaux : élus locaux, travailleurs sociaux, enseignants, responsables de comités d'entrepriseetc ...
- l'expérimentation d'actions nouvelles, de méthodes éducatives et d'action culturelle, l'élaboration de produits et d'objets culturels (notamment en ce qui concerne les langues et les civilisations régionales), l'impulsion et la participation aux actions concertées d'animation des colèctivités, etc.
  - la mise à la disposition des groupes et des individus (organisés

ou en voie d'organisation ) de moyens matériels permettant d'améliorer leurs actions éducatives et culturelles : matériel d'exposition, matériel audio-visuel, documentation, cinémathèque, videothèque, centres d'activités techniques, etc.

- la réalisation d'études ou de recherches à la demande et avec la participation des différents partenaires intervenant dans l'animation et l'Education Populaire : implantation d'équipements, développement d'activités, etc .

Une structure nouvelle à gestion tripartite associant :

- les représentants des pouvoirs publics , et des collectivités publiques;
- les représentants des usages : fédèrations et associations d'Education Populaire et d'action culturelle, syndicats des personnels d'animation, collectivités ouvrières, organismes éducatifs et culturels ;
- les représentants de ses personnels : formateurs , chercheurs, administratifs, techniciens, etc.

A ce propos, nous marquons notre préf rence pour une formule juridique établissement public ( à caractère scientifique et culturel ) bbutôt que pour celle d'association de co-gestion employée jusqu'à maintenant dan notre secteur lorsqu'il s'agit d'associer intervention publique et initiatives privées . Nous estimons en effet que seraient ainsi levées bien des ambiguîtés et posé clairement le caractère de service public de la structure que nous proposons. A ceux qui verraient là un danger d'étatisation d l'Edycation Populiare, nous opposerons la conception du CNAL concernant la gestion tripartite, conception reprise par la F.E.N dans son projet éducatif et que nous faisons notre :

> "La nationalisation avec gestion trapartite évite l'étatitation. Ainsi le droit à la différence ser t-il garanti, non seulement à l'intérieur du service public, non seulement dans le cadre strictement scolaire, mais pour tout ce qui touche au domaine des associations de jeunesse et des associations d'Education populaire, quelles que soient les formes quelles prennent et les structures qu'elles se donnent. La gestion tripartite est une notion simple : elle est garantie de démocratisation. Elle ne saurait porter atteinte aux prérogatives du pouvoir politique. Elle concilie la responsabilité du pouvoir législatif et exécutif, avec cet autre pouvoir nécessaire, qui est le pouvoir de contrôle , d'intervention et de proposition de toutes les parties prenantes du la mission du service public d'éducation nationale.

Sans porter atteinte à l'unité du service public national, à sa

cohérence et à son efficacité, la gestion tripartite favorise l'exercice desresponsabilités et des initiatives de chacun, la décentralisation, la souplesse de gestion, et par conséquent l'extension de la mission éducative du service public ."

Une structure nouvelle disposant de moyens venant de l'Etat mais aussi des autres collectivités publiques et notamment de collectivités locales majeures qui disposeraient des moyens de leur necessaire interven-tion dans tout ce qui détermine les conditions de vie de leurs habitants: urbanisme, emploi, transports, léisirs et action culturelle, etc. partitione

Il serait souhaitable qu'en cas de multiplication des structures proposées dans une même région, chacune des unités ainsi formées correspondent à une collectivité territoriale précise: département, communau-té urbaine, syndicat intercommunal, etc., afin de mien marquer que leurs missions correspondent à une unité territoriale de vie dont les élus seraint partie prenant de la gestion tripartite envisagée.

<u>Une structure nouvelle</u> ne gérant pas, à priori, un seul équipement. Nous souhaitons qu'en fonction des circonstances locales, elle dispose :

- de plusieurs équipements, de façon permanente, qu'elle gèrera directement et, implantés suivant les besoins qui se font jour: centre d'activités spécialisées, dépôts de matériel et de documentation, unités d'hébergement, etc.
- des moyens d'occuper de façon temporaire des équipements pré-exis--tants, notamment ceux rel@vant du service public d'Education Nationals, en les rendant, au besoin, aptes à recevoir de nouvelles activités par l'utilisation d'unités mobiles de matériel,
- de locaux suffisants pour abriter le support administratif et de gestion de ses activités , la maintenance de son matériel, etc .

  Dans ce sens , certains établissements régionaux actuels du SEJS pourraient devenir en tout ou en partie des équipements gérès par la structure proposée, ou bien garder leur autonomie comme centre d'hébergement et d'activités cu'elle utiliserait de façon temporaire .

Une structure nouvelle disposant d'un personnel annen nombre suffisant pour remplir ses missions avec :

- un personnel permanent ; formateurs, chercheurs, administratifs, techniciens, etc., fonctionnaires titualaires de l'Etat.
- des moyens necessaires : pour compléter l'équipe permanente pour certaines activités : par l'affectation temporaire d'autres fonction-

-naires et d'agents dess collectivités locales, par la possibilité financière d'associer à ses travaux des compétences utiles: spécialistes des différentes disciplines, créateurs techniciens, universitaires etc..

Les personnels permanents, fonctionnaires de l'Etat, verront leurs statuts particuliers et leurs conditions de srevice et d'emploi, déterminés en référence à ceux des personnels de niveau de compétence équivalente du service public d'Education Nationale .

En ce q i concer nous concerne, nous considérons la structure proposée comme étant le lieu privilégié d'exercice de leurs fonctions pour le corps d'esseignants titulaires dont notre plateforme revendicative réclame la creation :

"Pour mettre fin à la situation injuste et immorale imposée au CTP par leur statu actuel, le SNCTPEP réclame :

- la création d'un corps d'enseignants titulaires chargés à côté des corps d'inspection, des activités relevant de la Direction Régionale de la jeunesse et des activités sociagi--éducatives .

Ce corps , à une seule catégorie en référence aux corps de proffesseurs certifiés, verrait son accés réservé par priorité aux agents déjà en fonction, dont les CTP .

- La fixation d'une fonction et d'un emploi de Conseiller

Technique et pédagogique qui serait remplis par :

. ceux des enseignants titulaires chargés d'activités socio-éducatives possédant une copétence reconnue au moment de leur recrutement, dans une spécialité

artistique ou scientifique, des agents contractuels dont le mode de rénumération devra être supérieur à celui des titulaires et le recrutement ne plus tenir compte seulement de la possession d'un diplôme, mais de compétences évaluées paritairement dans le domaine d'activités comme experiences : travaux personnels, recherches, publications, etc ... "

Cette plateforme prévoit l'existence de CTP contractuels, ce qui offrirait un cadre statutaire pour certains des collaborateurs temporaires envisagés .

Un seut aussi imaginer que la direction du personnel et des activités devra tenir compte de la gestion tripatite, en associant collégialement :

- l'executif élu du conseil de gestion,
- le responsable du service exterieur du ministère de tutelle ( dans la région, le département, suivant le cas )
- un chef de projet nommé parmi le personnel enseignant pour une durée déterminée selon un système de double désignation ( choisi par le conseil de gestion sur proposition de l'assemblée du personnel enseignant ) .
- le(s responsable(s) de l'appareil technique et administratif de fonctionnement de la stucture .

- <u>Une structure Nouvelle</u>, enfin, trouvant dans un I.N. E.P. rénové son équivalent au niveau national .

Un I.N.E.P dont les structures de fonctionnement et de gestion seraient calquées sur celles des structures de régions .

Un I.N.E.P dont les missions porteraient l'accent sur les activités de rechrche et de formation de haut niveau; sur les liaisons internationales, sur l'aide et le soutient pédagogique et technique à apporter aux structure des régions, notamment en ce qui concerne la formation de leur personnels.

### IV = DES CONVERGENCES

D'aucuns, à la lecture de nos propositions concern--ant une nouvelle structure pour l'intervention du secteur public dans l'Education Populaire, souligneront bien des imprécisions et des lacunes en particulier en ce qui concerne sa localisationpar rapport aux autres structures de service public dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture et du cadre de vie.

Que ceux qui verraient là l'occasion de nous jeter quelques traits mesquins sur notre imprévoyance et notre légèreté se détrompent. Soyons clairs : nous n'avons pas l'intention à 200, de bâtir un projet global d'organisation du service public même s'il s'agit d'un service public dans un secteur particulier.

Nous avons encore moins l'intention de bâtir un projet de société, même si nous ne cessons de référer notre réflexion syndicale à une perspective de transformation socialiste de la société.

Nous souhaitons donc que nos propositions soient confrontées à d'autres, que des convergences soient dégagées, qu'elles permettent d'enrichir, de préciser, voir même de remettre en question certains des aspects présentés ici.

Pour facilitér cette tâche, voici quelques unes de nos interrogations telles qu'elles apparaissent dans nos débats .

### Sur le SEJS

Beaucoup de nos revendications sous-entendent une appréciation de la structure SEJS comme étant un rapprochement des secteurs " Jeunesse " et S" Sport " dû à des circonstances historiques et sur lequel il conviendrait de s'interroger maintenant .

Quels sont les champs de compétence du SEJS et des

- l'éducation physique et sportive au sein de l'appareil scolaire et universitaire,
- le secteur des organisations sportives et de plein air,
- les activités des associations et des institutions dites de "Jeunesse et d'Education Populaire" sous la dénomination d'acti--vités socio-éducatives,
- la promotion d'actions déstinées à la prise en charge de certains problèmes de la jeu esse défini comme public ) : la drogue ...
  l'une des revendications des enseignants d'EPS est de relever directement des services de l'Education Nationale comme les enseignants des autres disciplines .

Nous privons aussi juger de la difficulté d'interve-nir que rencontre le SEJS lans sa forme actuelle lorsqu'il s'agit
d'aborder la jeunesse en tormes de population et la nécessité d'un
veritable service interministeriel capable de coordoner les actions des
differents départements ministeriels en faveur de la jeunesse.

Alors faudrait il maintenir dans un même départe-ment lesseuls secteurs spirtifs et socia-éducatifs ? Fæudra t'il les re
relier à d'autres, action ulturelle, action sociale, tourisme etc ...?

et de plein air bénéficiers ent dans leur développement des moyens et des possibilités d'actions que nous prévoyons pour la structure que nous proposons au niveau des régions si cette structure leur était ouverte. Mais faut il une seule structure pour les deux types d'activités ? L'experience que no 3 avons avec nos collègues du secteur sportif au sein du SEJS nous lerai préféreix la mise en place de deux établissements séparés : les besoins en équipements spécifiques et les modes d'intervention et d'aganisation du mouvement sportif et des Associations d'Education Poulaire sont différents, et ceci même si une coordination peu parantre utile dans certains cas, comme par exemple pour l'animation des bases de plein air et de loisirs.

# Sur YU iversite

Nous savons que la formation des animateurs est revendiquée y r nos camarades universitaires. Nous savons aussi que la structure que no s proposons s'apparente par certains de ses aspects aux U.E.R des universités.

Il nous semble que nos propositions de mission pour cette dépassent celles traditionnelles de l'Université (l'enseignement

et la recherche ), et nous estimons qu'il est indispensable que reste liées, pour nous, activités d'animation et de production à celle de formation et de recherche. A partir de là, deux hypothèses se présentent /

- il concevable que l'action de l'Université englobe ensemble des missions envisagées et la structure que nous proposons est intégrée sous des formes adaptées, dans le système univer--sitaire avec toutes less consequences que cela comporte quant à son fonctionnement.
- dans le cas contraire ou pour des raisons d'opportunité, on peut souhaiter l'autonomie de la structure par rapport à l'Université ( ce qui nous semble probable ) et alors il sera toujours possible d'envisager une liaison entre elles :
  - . conventton en matière de recherche, d'étude,
  - . échange d'étudiants ( les animateurs pouvant suivre une partie de leur formation directement à l'Université, les étudiants des disciplines universitaires pouvant trouver auprés de la n nouvelle stucture des moyens et un champ d'acti-vités pour leur initiation à la recherche ) etc.
  - . échange de service la gestion en commun de certains moyens etc ...

# Sur certaines autre propositions

Nos propositions sont liées à des responsabilités précisespour les collectivités publiques dans le secteur de l'animation et de l'Education Populaire. Certains de nos partenaires, animateurs, associations, envisagent d'étendre ses responsabilités. Par exemple, il est revendiqué l'obtention d'un statut public des animateurs et le financement de leur rénumération par les collectivités publiques. Financement direct pour des animateurs qui seraient mis ensuite à la disposition des différentes organisations. Dans ce cas, la structure dont nous proposons la création pourrait trouver sa place dans une autre, plus vaste, aux missions nombreuses, et être le département "Formation et Etudes " d'un service régional de coordination des activités d'Education Populaire, etc ...

# Sur un grand ministère de l'éducation nationale

Quelles que soient les differentes situations que nous venons d'envisager pour la structure proposée, il est possible

de la situer, en dernière instance, dans un grand ministère chargé de l'éducation nationale de la culture et de la recherche.

Etant bien entendu que le ministre responsable de la coordination et de la conception, doit être assister de secrétaires d'etat pour assurer la multiplicité des gestions sectorielles ( Projet Educatif de la FEN ).

Nous souhaitons alors qu'au sein de ce grand ministère, notre secteur accède à son autonomie, en fonction de ce que nous venons de dire sur l'actuel SEJS, en fonction, aussi, de ce que nous pensons des rapports entre l'école et les organisations d'animation d'Education Populaire.

Nous pensons en effet qu'il est nécessaire que ces organisations gardent leur autonomie par rapport à l'école.

Dans une perspective de l'éducation de la personne, il est important de multiplier les possibilités d'activités dans la diversité des méthodes et des discours au niveau de la cité ( même et surtout si l'école doit rester le lieu où l'on apprend à appréhender ces " savoirs " d'origines diverses et à s'en servir ).

Par ailleurs, il faut assurer le respect du pluralisme en matière culture culturelle, respect qui permet l'autonomie de l'expression et de l'action des individus et des groupes.

Garder son autonomie ne veut pas dire s'ignorer : l'école et les structures d'animation sont complémentaires . La répartion des tâches pourrait s'effectuer ainsi : l'école par l'ensei-gnement donné aurait pour fonction l'éveil et le développement initial des facultés de l'enfant et du jeune ; l'animation offrirait un lieu de pratique sociale et socialisée à certaines de ces facultés ( celles qui se situent en dehors du champ direst des activités professionnelles, sauf ,bien sûr, s'il s'agit des professions de l'animation ) .

La complémentarité de l'école et des structures d'animation et d'Education Populaire peut et doit se traduire par une collaboration entr elles : au niveau des équipements ( autonomie des structures ne veut pas dire séparation des locaux ), pour la formation des animateurs ( voir ce qui aété évoqué plus haut sur nos rapports avec l'Université ), etc ...

Nous suuhaitons enfin qu'au niveau interministériel si notre secteur se trouve dans un grand ministère de l'Education Nationale, des contacts soient pris et des liaisons entretenues ne entre nos départements et d'autres, en particulier ceux qui interviennent dans la détermination des bases materielles des loisirs et du cadre de vie de la population.

- B = DE QUELQUES AUTRES PROPOSITIONS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR D'ACTIVITES DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES .
- I = TITULARISATION DES AGENTS DU SERVICE PUBLIQUE D'EDUCATION POPULAIRE

Pour permettre au CTP d'assurer leur tâche, il faut d'abord leur assurer la sécurité de l'emploi, ce qui conduit donc à titulariser les agents du service publicé/ de l'education populaire, c'est à dire titulariser les conseiller techniques et pédagogiques :

- En maintenant dans le nouveau statut les tâches telles quelles sont définies à l'article 2 de leur statut de contractuel.

Aujourd'hui aprés leur avoir supprimé un grand nombre de leurs moyens de travail, on essaye de supprimer le corps, de détourner la fonction, par la pratique de la réduction des contrats de 3 ans à 1 an, et par le chantage exercé au moment de la reconduction des contrats de certains CTP.

La disparition de ce qui représente l'un des dernkers éléments de ce secteur du service public de l'Education Populaire, se ferait au détriment mêmme de l'éducation populaire dans la société française et préparerait à terme la disparition du secteur associatif de l'éducation populaire.

Il faut de mêm titulariser les assistants de Jeunesse et d'Education Populaire, qui assurent au niveau du service public de l'Education  $P_0$ pulaire des missions complémentaires à celles des Consemblers Techniques et Pédagogiques .

# II = DEVELOPPER LES MOYENS DU SECTEUR ASSOCIATIF DE L4EDUCATION POPULAIRE

La pratique de l'Education Populaire s'appuie sur un réseau d'organisations qui structurent la société civile : comités de quartiers, groupes de consommateurs, clubs, maisons de jeunes, foyer rural. La constitution de ce réseau, dans certaines conditions, facil-ite l'apprentissage de l'exercice du pouvoir et de la responsabilité, et de plus c'est l'un des moyens de la restitution du pouvoir au citoyen Il faut donc donner à ses associations les moyens de vivre, de se

développer, de se transformer, ce qui implique :

- outre le dédoublement du budget du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, ainsi que celui des affaires culturelles, ce qui est un minimum immédiat, il faut n' tendre à substituer à la pratique de la subvention anuelle une pratique de plans pluri-anuels de financement, facilit-er l'aide au démarrage de nouvelles associations.

# IL faut creer une structure :

- dont l'objectif serait de favoriser la reconnaissancé du fait associatif et de son développement dans la société française, en particulier par le développement du droit associatif,
- qui serait à la fois le lieu et un moyen de régulation entre le secteur public d'éducation populaire
  et le secteur associatif et qui porrait intervenir
  encore entre les animateurs, associations, collectivités locales en cas de conflits.
- qui comprendraient des représentants des divers secteurs concernés et des usagers de ces divers sect--eurs

La pratique de l'Education Populaire s'appuyant de plus en plus sur la mise à la disposition des associations, des collectivités locales de professionnels compétents, <u>il faut définir un statut</u> de la profession d'animateur dans lequel serait reconnu en particulier :

- une carrière et la sécurité de l'emploi que ce mètier implique,
- la spécificité de la fonction, c'est à dire une sorte de "franchise éducative", car le droit de former le citoyen, la personne, va parfois à l'encontre de l'institué, de l'institution qui emploi l'animateur.